

SOS

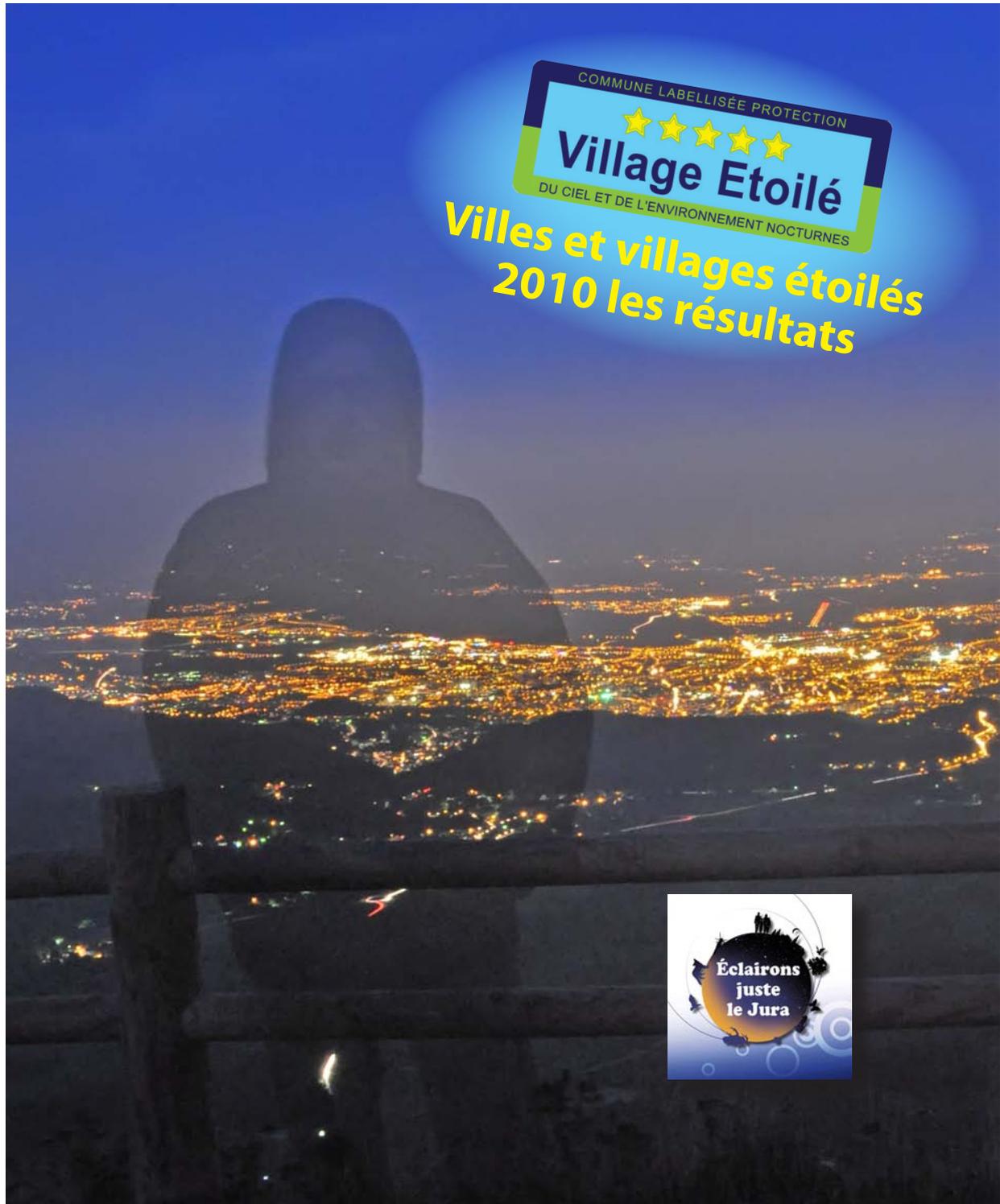


le bulletin de l'anpcen

' Save Our Sky - Sauver notre ciel '

www.anpcen.fr/

No. 43 Hiver 2010-2011



Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
parrainée par Hubert Reeves / affiliée FNE et IDA



ANPCEN c/o SAF - 3, rue beethoven - 75016 Paris

www.anpcen.fr

Rédaction**Directeur de la publication :**

Anne-Marie Ducroux

Rédacteur en chef :

Christophe Martin-Brisset

Maquette :

Sergio Ilovaisky / correspondant 04

Merci à tous nos contributeurs qui ont permis la réalisation de ce numéro 43 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN :

Couverture : Eric Boudrand / Charte Eclairons juste le Jura • François Agrech La Semaine du Lot • Nicolas Faucon La Montagne • Haute Provence Info • Le Canard Enchaîné • Philippe Dubernard La Provence • Le Sainte Maure • Eric Barbier - La Montagne • Fabrice Mina • Tours Plus le Mag • Thierry Bonnin ANPCEN 37 • Mairie de Chevannes • Patrick Piro Politis • P. Séjournet Les Dernières Nouvelles d'Alsace • Emmanuel Touron La Nouvelle République • Aisne Nouvelles • Jean-Jacques Etienne ANPCEN 42 • Carine Souplet ANPCEN 02 • Bernard Bonsens ANPCEN 72 • Astronomie Magazine • Mairie de Virlet • Le Monde • Le Figaro Yves Miserey • Agence Nationale de Sécurité Sanitaire • santemedecine.comcommentcamarche.net • Journal Officiel RF • Mathieu Sénégas • www.poitoucharentes.fr • Bruno Fillon PCN – Jean-François Blanchet ANPCEN 79 • www.liberation.fr • www.sudouest.fr • Paul Blu – Frédéric Guinepain – Michel Deromme • Richard Dauvillier • Eric Chariot – Nicolas Bessolaz – Richard Dauvillier – Christophe Martin-Brisset

Impression :

Imprimerie Indika
25, chemin de Chapitre
31000 Toulouse
www.indika.fr
Certification ISO 14001
et membre du réseau Imprim'Vert

SOS est édité par l'ANPCEN, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, parrainée par Hubert Reeves / affiliée FNE et IDA.

ANPCEN c/o SAF
3, rue Beethoven
75016 Paris
www.anpcen.fr

Contacts :

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Christophe Martin-Brisset
Rédacteur en chef
christophe.martin-brisset@anpcen.fr

Sommaire

Villes et Villages étoilés	4-5
Actions des Communes	6-13, 20
2ème édition du Jour de la Nuit	14-15
Actions des Correspondants	16-17
Dossier : Où est la nuit ?	18-19
Santé	21-23
Législatif /Biodiversité	24-25
ANPCEN	26-27
Divers	28



Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette charte volontariste sur le site ANPCEN : www.anpcen.fr > Documentation > Chartes et CCTP

La Charte «Eclairons juste le Jura» a été réalisée avec la participation active et le soutien de Didier Lavandier, correspondant ANPCEN Saône et Loire

**Photo de Couverture**

photo d'Eric Boudrand réalisée depuis le sommet du Puy de Dôme lors de l'Assemblée Générale du 9 octobre 2010

Editorial

Transition

Il est courant de dire que la vie est un éternel recommencement, un mouvement de successions qui s'enchainent, la fin d'une année pour une autre qui commence etc...

Ces successions entraînent parfois des mutations qui peuvent satisfaire les uns et déplaire aux autres.

L'ANPCEN n'est pas dispensée de ces mouvements.

Une mutation de l'ANPCEN s'amorce depuis l'Assemblée Générale du 10 octobre dernier. Dans mon dernier éditorial, j'avais indiqué que je ne souhaitais pas me représenter à la Présidence, charge lourde, estimant qu'il était temps de laisser la place à de nouvelles idées, de nouvelles approches susceptibles de conduire à une évolution toujours indispensable, sans pour autant renier l'orientation prise depuis l'origine de l'association.

Je repense souvent à la poignée de « kamikazes » qui a osé entreprendre cette aventure il y a 15 ans. Je mesure le mérite qu'ils ont eu et la reconnaissance que nous leur devons pour s'être lancés dans l'aventure avec une vingtaine d'adhérents sur un sujet ignoré de tous.

Je souhaite vivement que le mouvement engagé dès l'origine continue, avec la même audace, mais dans une organisation nécessairement plus structurée, conscient que nous devons changer d'échelle pour être crédible au niveau atteint par l'association.

C'est pourquoi j'ai proposé en 2009 à Anne-Marie Ducroux de rejoindre le conseil d'administration au vu de ses compétences et de son expérience des décideurs publics et privés. Après l'Assemblée générale 2010, avec son accord, j'ai proposé aux administrateurs qu'elle assure ma succession.

Nous sommes quelques-uns à connaître Anne-Marie depuis plusieurs années, nous avons apprécié sa profonde conviction de la nécessité de préserver l'environnement quelles qu'en soient les formes.

Nous avons évidemment attiré son attention sur l'environnement nocturne menacé par les nuisances lumineuses et les mesures à prendre à tous les niveaux pour le restaurer. Anne-Marie avait manifesté beaucoup d'intérêt pour notre démarche et aujourd'hui, elle accepte de s'engager à nos côtés et en première ligne. Son expérience dans la gestion de structures importantes ne peut être que bénéfique pour l'association dont le développement requiert des connaissances qui ont pu nous faire défaut dans certaines occasions.

Le conseil d'administration du 18 décembre a confirmé les voies proposées par Anne-Marie, nous sommes maintenant à l'œuvre et nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre des objectifs ambitieux, réalistes mais indispensables à la progression de notre action.

J'ai été heureux de pouvoir tenir le flambeau pendant 6 ans, je remercie tous ceux qui m'ont permis de le faire, je l'ai fait le mieux possible. Permettez-moi de demander à tous ceux qui nous soutiennent depuis des années de faire confiance à la nouvelle Présidente de l'association, les évolutions que vous pourrez constater progressivement grâce aux actions qu'Anne-Marie et l'équipe qui l'entoure dans le Conseil d'administration pourront mener prouverons que nous avons eu raison. Pour ma part, je reste bien sûr disponible à ses côtés pour l'épauler et pour l'association.

*Paul Blu
Président honoraire*

Des chiffres astronomiques

Voici le coût annuel de l'éclairage public demandé au contribuable français :

- Entretien 800.000.000 €
- Facture énergétique 450.000.000 €
- Investissements liés aux points lumineux 400.000.000 €

Ces chiffres sont donnés par l'ADEME, vous pouvez les retrouver sur leur site. Vous pouvez également retrouver l'info avec le lien suivant :

http://www.actu-environnement.com/ae/news/etde_solutions_eclairage_public_pollution_lumineuse_energie_8182.php4



**Une meilleure qualité de Nuit,
c'est une meilleure qualité de Vie !**

Le concours « Villes et Villages Étoilés » édition 2010

Il y a tout juste un an, dans le SOS n°39 de janvier 2010, nous avons le grand plaisir de vous annoncer les résultats de la première édition du concours « Villes et Villages Étoilés ».

Lancé lors de l'Année Mondiale de l'Astronomie avec le soutien du comité national AMA09, du Ministère de l'Environnement et de l'Association des Maires de France, 39 municipalités avaient alors été labellisées par l'ANPCEN. Après une nouvelle campagne débutée au printemps dernier et les retours de candidatures des communes envoyées via le site internet V&VE ou par simple courrier postal, nous avons la satisfaction de vous annoncer la labellisation de 64 communes pour cette deuxième édition.

Outre le fait d'une augmentation significative des municipalités ayant obtenu la reconnaissance de notre association, il est à noter l'évolution du nombre d'étoiles pour quelques communes ayant anticipé le renouvellement de leur participation. Ainsi, Fontaine Bellenger, La Vacherie, Moncé en Belin, Roncherolles sur le Vivier et St Pierre de Genébroz décrochent une ou deux étoiles supplémentaires. Pour les municipalités de Cerizay, Sainte Maure de Touraine ou encore Saint Sixt, la satisfaction est encore plus grande, car après avoir échoué en 2009, elles obtiennent leurs premières étoiles cette année !

Dans les deux cas, il est à rappeler que ces communes ont suivi les recommandations de l'association ou celles du correspondant local, soit en augmentant la durée de leur extinction nocturne, soit en baissant la puissance lumineuse de leur parc, soit en supprimant les lampes blanches ou encore en signant la charte et le CCTP ANPCEN.

Autre satisfaction pour notre association, la labellisation d'une commune bien lointaine. En effet, les Makes, village satellite de Saint Louis, perché dans les hauteurs de La Réunion et où est implanté l'observatoire astronomique du même nom, devient ainsi la première commune reconnue « Villes et Villages Étoilés » sous le ciel austral.

Plus proches de nous en Sologne et Touraine, les communes de Fontaines-en-Sologne et Tauxigny où sont également implantés des observatoires astronomiques obtiennent la distinction.

Pour la prochaine édition qui se dessine déjà, outre la remise en jeu des labels obtenus lors de l'édition 2009, le nombre de communes labellisées devrait être en augmentation significative. En effet, nous comptons nous appuyer sur notre fichier national des communes pratiquant l'extinction nocturne* et proposer tout naturellement à ces dernières la participation au concours V&VE 2011. Pour ce faire, les correspondants de l'association seront mis à contribution pour communiquer les adresses nécessaires afin de les contacter.



Pour un ciel et un environnement nocturnes de qualité, n'hésitez pas dès aujourd'hui à sensibiliser vos élus et leur proposer la participation au concours de l'ANPCEN. Si besoin, le groupe Villes et Villages Étoilés reste bien sûr à votre disposition pour vous guider.

Christophe Martin-Brisset

* www.anpcen.fr - publication - extinctions nocturne / fichier suivi par Michel Deromme et Christophe Martin-Brisset

Extrait du journal *Ouest France* 24 novembre 2010

Nouveau panneau : le village retient la nuit !

La Fosse-de-Tigné 49540

Une pancarte « Village étoilé » a été installée à l'entrée de la Fosse-de-Tigné. Pourquoi ce nouveau panneau ?

Nous avons participé à un concours initié par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) en lien avec l'AMF (Association des Maires de France) et les directives du Grenelle de l'Environnement. Cette association a été fondée par une majorité d'astronomes : ils ont du mal à observer les étoiles avec les halos lumineux des agglomérations. On parle de pollution lumineuse : trop de lampadaires allumés, trop longtemps, souvent à l'éclairage médiocre. Cela a des conséquences sur notre sécurité, sur la faune et la flore, sur notre économie...

Qui a gagné ce concours en Maine-et-Loire ?

Notre volonté n'était pas forcément de gagner ce

concours mais comme tout concours, celui du fleurissement par exemple, les cahiers des charges donnent des orientations intéressantes et nous guident dans les efforts qui peuvent être faits. Quatre communes ont gagné : Soullaines-sur-Aubance a obtenu cinq étoiles, La Bohalle (une), Saint-Jean-des-Mauvrets (trois) étoiles et La Fosse-de-Tigné une demi-étoile. La première édition, celle à laquelle nous avons participé, a eu lieu en 2009. L'intérêt, en faisant connaître ce concours, c'est de limiter les abus au niveau des éclairages nocturnes et d'apporter un soin particulier aux choix des lampadaires.

Quelles mesures avez-vous adopté dans la commune ?

Nous avons réduit l'éclairage nocturne de 22 h 30 à 6 h 30 (contre 23 h - 6 h avant), une heure qui change beaucoup de choses !



Trois questions à Christophe Dehier, le maire

Résultats du concours 2010

COMMUNE	Code Postal	Habitants	étoiles
Montaigut le Blanc	23000	386	0,5
St Sulpice le Gueretois	23000	2057	0,5
Accolans	25250	101	0,5
Brain sur l'Authion	49800	3401	0,5
Auzouville sur Ry	76116	623	0,5
Estoublon	04270	412	1
Poncey les Athée	21130	593	1
St Georges Nigremont	23500	164	1
Sainte Maure de Touraine	37800	4049	1
Gevingey	39570	462	1
Huisseau sur Cosson	41350	2126	1
Boisset Saint Priest	42560	1110	1
Savennières	49170	1429	1
Mûrs-Erigné	49610	5400	1
Péronne	71260	523	1
Chasselas	71570	174	1
Cerizay	79140	4700	1
Village des Makes, Saint Louis	97421	2700	1
Le Heire la Vieville	02120	343	2
Claville	27180	1058	2
Saint Lunaire	35800	2315	2
Châteauvieux	41110	566	2
Fontaines en Sologne	41250	600	2
Ouchamps	41120	840	2
Sacquenville	27930	998	2
Saint Sixt	74800	975	2
Villeneuve sur Auvers	91580	620	2
Savigny sur Aisne	08400	390	3
Lacour d'Arcenay	21210	133	3
Landifay et Bertaignemont	02120	296	3
Saint Léger le Guéretois	23000	426	3
La Vacherie	27400	547	3

COMMUNE	Code Postal	Habitants	étoiles
Coulommiers la Tour	41100	522	3
La Meauffe	50880	1104	3
Lux	71100	1760	3
St Pierre de Genebroz	73360	333	3
Bignoux	86800	1100	3
Ressons le Long	02290	794	4
Les Ventes	27180	1050	4
Tournedos Bois Hubert	27180	400	4
Gauville la Campagne	27930	360	4
La Couyère	35320	473	4
Tauxigny	37310	1250	4
La Barre	39700	243	4
Helleville	50340	435	4
Chérancé	53400	175	4
Moncé en Belin	72230	3360	4
Roncherolles sur le Vivier	76160	1132	4
La Chapelle aux Lys	85120	250	4
Graveron Semerville	27110	308	5
Le Val David	27120	762	5
Le Fidelaire	27190	973	5
Granchain	27410	240	5
L'Hosmes	27570	100	5
Fontaine Bellenger	27600	1050	5
Aviron	27930	1185	5
La Chapelle du Bois des Faulx	27930	520	5
Le Boulay Morin	27930	692	5
Le Mesnil Fuguet	27930	210	5
Saint Martin la Campagne	27930	103	5
Saint Vigor	27930	329	5
Fercé sur Sarthe	72430	615	5
Flée	72500	578	5
Beaurepaire	76280	472	5



Commune non labellisée



Commune labellisée

Labellisation « Villes et villages étoilés » grâce à un éclairage doux et économe : flux maîtrisés et puissances lumineuses raisonnées pour une meilleure qualité de vie

Extrait du journal *La Semaine du Lot* 30 septembre 2010

Espédaillac protège son ciel

voir SOS 42 p.9



La charte pour la protection du ciel nocturne a été paraphée par le maire d'Espédaillac, Jacques Gorse, par Guy Thorald de l'ANPCN et par Raphaël Mellac président du club d'astronomie de Gougouzac.

Initiative : Espédaillac est la première commune lotoise à avoir signé la charte pour la protection du ciel nocturne. De belles soirées des étoiles se préparent sur le Causse...

Fin août se déroulait en liaison avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, l'Île aux Étoiles, le Club d'Astronomie de Gougouzac, l'ANPCN, et la commune d'Espédaillac, une initiative originale avec l'organisation d'une soirée des étoiles. Cette initiative était associée à une première: la signature officielle par la commune d'Espédaillac de la Charte pour la protection du ciel nocturne portée par l'association Nationale de Protection du Ciel Nocturne (ANPCN).

La soirée débutait à la salle des fêtes par une conférence sur la pollution lumineuse donnée par Guy Thorald de l'Île aux Étoiles. L'occasion pour le grand passionné et professionnel de l'observation du ciel, de l'espace et des étoiles, de rappeler ce qu'est la pollution lumineuse. «L'expression «pollution lumineuse», expliquait-il, désigne le phénomène récent et croissant d'altérations du paysage nocturne par l'émission de lumières artificielles dans l'environnement et plus précisément les impacts négatifs de cette lumière sur la faune, la flore, les écosystèmes, ou la santé humaine ...»

Et de préciser que « la mise en lumière de la nuit modifie le milieu naturel. Cette modification engendre chez l'animal un dérèglement des rythmes biologiques des horloges internes et des processus hormonaux qui affectent l'alimentation, la reproduction, les périodes d'activités et la migration. Ces conséquences varient en fonction de la capacité des espèces à résister à

ce déséquilibre écologique. Elles vont de la régression de petites populations à la disparition d'espèces, ou de groupes entiers ou à l'inverse, à l'accroissement de population ayant su s'adapter à l'éclairage artificiel. Toute la chaîne alimentaire s'en trouve ainsi modifiée et par voie de conséquence la biodiversité et l'homme n'en est pas écarté, surtout en ville». Le département reste privilégié même si la pollution lumineuse existe bel et bien.

Au cœur du triangle noir

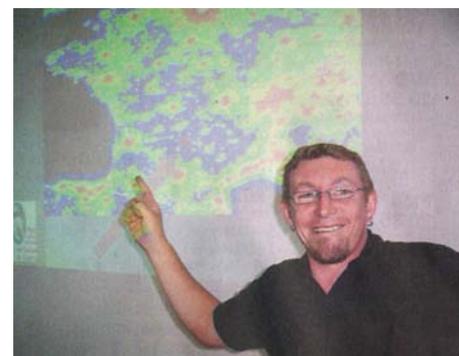
Le Lot qui bénéficie en effet du fameux « triangle noir » reste très apprécié des astronomes amateurs mais n'est pas à l'abri de la pollution lumineuse et de ses conséquences, notamment sur la flore et la faune, comme en témoigne une étude récente du Parc Naturel Régional. C'est pourquoi l'ANPCN a lancé une campagne de sensibilisation et cette démarche vers la signature de la charte par les communes lotoises. Au cœur du triangle noir, Espédaillac est la première à faire le pas.

Faisant suite à la conférence, une intéressante table-ronde sur cette problématique de pollution lumineuse a réuni de très nombreuses personnalités comme Serge Despeyroux, conseiller général, Jacques Ravaud président la communauté de communes « Vallée Causse », Chantal Méjeczaze vice-présidente du Parc naturel régional, Jacques Gorse maire de Espédaillac mais aussi Jean-Claude Fayolles président de la fédération départementale d'électricité, Raphaël Mellac président du club d'astronomie de Gougouzac et bon nombre d'élus et enfin d'habitants de la commune.

Au cours de ces débats, il était rappelé par les différents participants que l'humanité a toujours vécu sous les étoiles, et que depuis quarante ans, sans réduire les apports de l'éclairage artificiel, on se demande qu'elles peuvent être les conséquences de la perte du contact de l'homme avec la nature, y compris avec l'environnement nocturne Sachant que les mesures satellites indiquent une hausse de 5 à 10 % par an de la pollution lumineuse.

Une quantité considérable de lumière est ainsi perdue vers le ciel, créant un halo lumineux de plus en plus important qui voile les étoiles: éclairages inutiles, inappropriés et mal conçus, utilisation d'ampoules surpuissantes. « Un gaspillage qui ne peut s'ignorer, 30 à 40 % d'énergie pourrait être économisée en raisonnant et en modernisant l'éclairage public et privé (source EDFIADEME). De l'autre côté, l'intérêt pour l'astronomie n'a jamais connu une telle popularité, comme en témoigne par exemple le succès annuel de la « Nuit des Étoiles ».

Et paradoxalement il n'a jamais été aussi difficile de contempler le ciel étoilé en France, ce paysage ayant quasiment disparu sous l'effet de la pollution lumineuse » déclaraient les spécialistes lotois des « étoiles ».

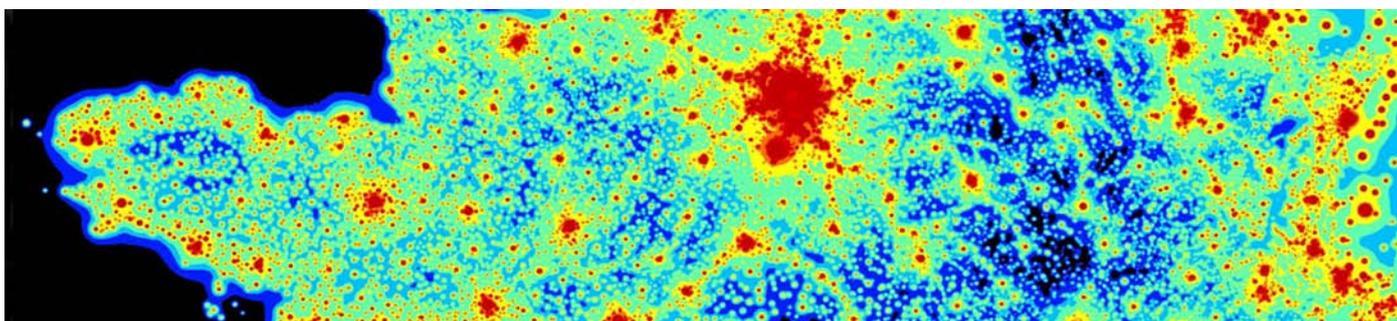


Guy Thorald, spécialiste des étoiles, montre la carte de France des pollutions lumineuses sur le territoire.

Après cette table-ronde avait lieu la première signature officielle de la charte ANPCN par Jacques Gorse pour la commune d'Espédaillac, par Guy Thorald ANPCN et par Raphaël Mellac président du club d'astronomie de Gougouzac.

Cette belle soirée, co-animée par l'Île aux étoiles et le club d'astronomie de Gougouzac, s'est prolongée par l'observation des étoiles.

François Agrech



Extrait du journal *La Montagne* 22 octobre 2010

La charte

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne énonce que l'éclairage public doit être limité aux besoins de la population et de sécurité.

Un chiffre

5 C'est le nombre de communes de la région Auvergne qui ont signé la charte de l'ANPCEN. En France, il y en a 58 au total.

Pétition

L'ANPCEN vient de lancer une pétition pour la suppression de l'illumination des gorges d'Enval, avec l'association Marsat nature et la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

ENVIRONNEMENT ■ Revoir les milliers d'étoiles de la voûte céleste peut générer de substantielles économies

Ces villes qui veulent baisser la lumière

Signe des temps, deux communes de la région viennent de s'engager à réduire l'éclairage public. Une façon de préserver la faune... et de diminuer la facture énergétique.

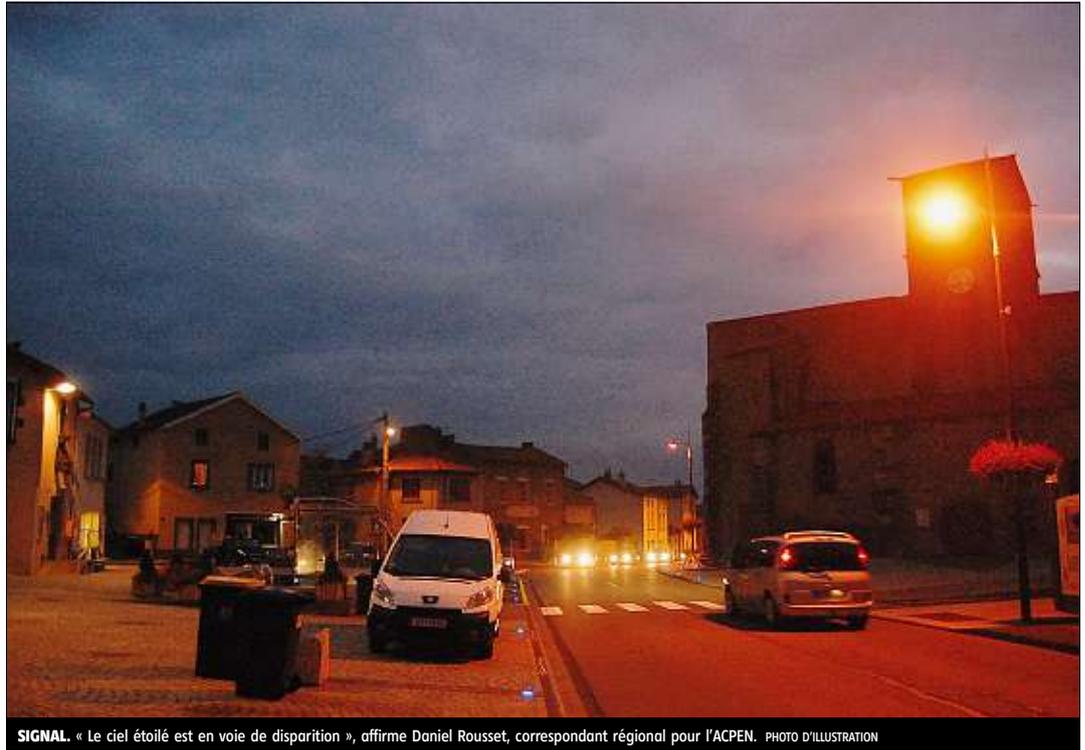
Nicolas Faucon
nicolas.faucon@centrefrance.com

Il y a trois semaines, Saint-Bonnet-près-Riom (63) signait une charte avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Le 29 octobre prochain, c'est Loubeyrat (63) qui paraphera le document. Avec Saint-Julien-Chapteuil (43), Isserteaux (63) et Chateldon (63), elles sont désormais cinq communes en Auvergne à s'engager à orienter leurs sources lumineuses vers le bas, à éteindre en milieu de nuit les lampadaires et à utiliser, en priorité, des lampes à sodium, moins gourmandes en énergie.

« On voit de moins en moins de papillons la nuit »

« On espère que d'autres communes vont s'y mettre », espère Daniel Rousset, correspondant pour la région. L'homme est inquiet. « Le ciel étoilé est en voie de disparition, clame-t-il. Mettez-vous place du 1^{er}-Mai, vous verrez 15 étoiles. Dans le Quercy, il y en a 3.000 à l'œil nu. » Et puis, avec ce ciel de plus en plus lumineux, la faune disparaît. « On voit de moins en moins de papillons la nuit. Idem pour les vers luisants. »

Du coup, cet astronome amateur s'est mué, il y a quelques années, en VRP du ciel nocturne, multipliant les rencontres



SIGNAL. « Le ciel étoilé est en voie de disparition », affirme Daniel Rousset, correspondant régional pour l'ACPEN. PHOTO D'ILLUSTRATION

avec les élus locaux, histoire de leur vanter les mérites de la nuit pure et noire. Un discours qui porte, en ces temps de prise de conscience verte. « Il y a une dizaine d'années, on était pris pour des farfelus : l'éclairage était vu comme un gage de modernité et les élus n'avaient comme interlocuteurs que des éclairagistes qui pensaient au profit, assure Daniel Rousset. Aujourd'hui, ils se rendent compte qu'ils peuvent réaliser des économies : à terme, les

factures énergétiques sont divisées par deux. »

Maire de Saint-Bonnet-près-Riom, Christophe Mathieu a été convaincu. Début octobre, l'élu a donc signé la charte. « C'était un engagement qui figurait sur notre Agenda 21. Depuis 2008, on avait diminué d'une heure trente le temps d'éclairage. » Aujourd'hui, il veut aller plus loin. « On va favoriser la mise en place de lampes un peu plus économiques et réfléchir aux aménagements à mettre en pla-

ce. Par exemple, on a un tilleul éclairé la nuit par trois spots lumineux : c'est très joli, mais l'arbre ne s'en porte pas bien, à l'instar des animaux qui s'y abritent : on va revoir cela en orientant au moins la lumière vers le sous-sol. » Financièrement, « on va s'y retrouver, assure le premier magistrat. Une heure d'extinction, c'est 10 % d'économies. »

À Chateldon, le maire Tony Bernard s'est engagé, lui, dès 2009. « D'abord, on a pris cons-

science qu'il y avait une menace sur la biodiversité. Puis on s'est dit que nous arriverions à faire des économies de fonctionnement de l'ordre de 25 à 30 % à moyen terme, même si cela passe par une modification du réseau qui a un coût. On va cesser d'éclairer entre 23 h 30 et 6 h 30 dans le bourg, sauf sur certains point névralgiques... » L'homme se dit persuadé que d'autres localités vont s'y mettre. « Regardez comme s'est développé le tri sélectif ! » ■

AILLEURS

L'Auvergne reste en retard mais Clermont-Ferrand va s'y mettre

Après Paris et Toulouse, Lille a décidé, en décembre 2008, de réduire sa consommation électrique en éteignant en partie ses bâtiments municipaux et ses monuments. Bonne nouvelle : Clermont s'y met.

Premier adjoint à Clermont-Ferrand, Alain Martinet le dit : « On est en train de négocier un marché pour diminuer la luminosité via de nouvelles ampoules moins gourmandes en énergie. La facture va baisser. » En Auvergne, on est tou-

jours très en retard par rapport aux autres ! », sourit (jaune) Daniel Rousset. Selon lui, la sécurité est l'argument que les élus locaux opposent le plus souvent pour décliner sa proposition. S'il comprend cette réticence – Il est bien sûr indispensable d'éclairer les sorties d'écoles, d'hôpitaux – le militant juge que la lumière n'est pas gage de sûreté. « L'éclairage sur une autoroute ou une quatre voies, ça n'apporte aucune sécurité. » ■

CONSEIL ■ Les raisons, souvent de bons sens, ne manquent pas

Trois motifs pour plus d'obscurité

Longtemps gage de modernité pour les cités, l'accès à la lumière est, aujourd'hui, remis en cause, écologie oblige.

1 L'homme ne connaît plus la nuit. Nous sommes en moyenne exposés sept heures par jour à la lumière électrique. Une durée qui a augmenté, au fil du temps. De plus, il est devenu de plus en plus difficile de dormir dans une chambre réellement noire. Ce qui nuit à notre rythme biologique et à la sécrétion de mé-

latonine, cette hormone du sommeil.

2 La faune est de plus en plus bouleversée.

Les oiseaux des villes sont, désormais, nombreux à se fracasser contre les vitres des immeubles éclairés la nuit. Quant aux oiseaux migrateurs, ils n'ont pas d'étoiles pour être guidés. Les chauves-souris, elles, n'osent plus vraiment sortir la nuit, rendues craintives par le trop-plein de lumière. Enfin, ce sont 150 in-

sectes qui s'effondrent chaque nuit, épuisés, aux pieds des 9 millions de lampadaires du pays.

3 L'énergie gaspillée. Parce que les lampadaires diffusent de la lumière vers les côtés ou, pire, en direction du ciel, on estime que 30 à 50 % de leur énergie serait gaspillée. Un Français consomme près de 100 kWh par an : c'est 30 % de plus qu'il y a vingt ans, et c'est près du double d'un Allemand (43 kWh/an). ■

Extrait du journal *Haute Provence Info* 29 octobre 2010

Et si on éteignait tous la lumière ?

À l'occasion de la seconde édition du « Jour de la nuit », le samedi 30 octobre, la commune de Vachères s'engagera à nouveau, cette année, pour une meilleure gestion de son éclairage public.

Objectif de cet événement ? Permettre aux municipalités d'affirmer qu'elles sont sensibilisées à un meilleur éclairage public. Si leurs projets ne sont pas encore ou toujours clairement définis, elles tiennent à s'associer à cette réflexion et s'engagent à anticiper des « intentions plus responsables ».

Nuit totale

Comment ? Les communes éteignent tout ou partie de certains de leurs points lumineux, en informant leurs administrés, en accueillant, favorisant ou organisant des manifestations diverses, elles rejoignent les (presque) 400 communes qui, l'année dernière, ont « fait le jour sur la nuit ».

Consultant lumière à Vachères, Séverin Garam est spécialiste des questions d'éclairage. Aussi, rien ne vaut mieux qu'un petit cours.

Depuis l'invention de l'ampoule électrique (en 1870 par Thomas Edison), l'utilisation de la lumière pour les éclairages publics s'est développée d'une façon tout à fait autonome. Les capitales, villes et villages se sont, petit à petit, équipés de lanternes, de projecteurs, de candélabres pour satisfaire à une sorte de demande implicite de leurs habitants: la lumière rassure, elle doit être présente partout.

Certains intérêts économiques d'importance se sont ainsi créés ; des fournisseurs d'énergie aux entreprises d'installations et de maintenance, en passant, bien sûr, par les fabricants de matériel et de sources lumineuses, toute la chaîne de ces acteurs gagne à promouvoir de l'éclairage, toujours plus d'éclairage. Depuis quelques années, il en va de même pour le métier d'éclairagiste qui a rejoint cette mouvance.

Du confort aux abus, la limite devait bien un jour être tracée

C'est par le biais d'associations diverses et variées (Astronomes, amateurs de la nature, défenseurs de la gestion des deniers publics, etc.) que s'est construite, depuis près de 20 ans, autour de forums, rencontres et manifestations, une sage réflexion : il est grand temps d'éclairer juste ! La journée de la nuit s'invite à marquer les esprits...

À Vachères, ce petit village de 300 habitants d'où l'on distingue jusqu'à 7 départements, l'équipe municipale soutient avec enthousiasme les projets de son maire, Alain Clapier. L'année passée, les lumières ont été éteintes pour la première édition du jour de la nuit. Le noir total a permis une balade nocturne organisée sous le ciel étoilé (commentée par Gilbert Aumigny).

Cette année est également l'occasion de programmer l'amélioration de l'éclairage public de la commune. Aidée par quatre Vachérois (dont un astrophysicien et un éclairagiste), la municipalité va définir les caractéristiques d'un équipement moins polluant et plus efficient.

Le samedi 30 octobre, les lumières s'éteindront à nouveau et la promenade sous les astres s'effectuera (20h à l'église). A cette occasion, les visiteurs pourront aussi poser leurs questions au spécialiste éclairage sur cette science... pas si obscure que ça !



L'éclairage de mise en valeur du patrimoine...

Pour qui ? Pour quoi ?

(Photo S. Illovaisky/ANPCEN)

Au-delà de querelles partisanes qui pourraient discréditer le principe même de cette nécessaire prise de conscience, force est de constater qu'un éclairage mal contrôlé (sur le fond comme sur la forme) génère une succession de problèmes aux conséquences parfois irréversibles.

L'éclairage contribue-t-il vraiment à la sécurité ?

Pour ce qui concerne le réseau routier, l'expérience montre qu'une voie de circulation ou un carrefour éclairés sont plus meurtriers que ceux non éclairés. Le gouvernement belge a décidé pour son réseau autoroutier (référence s'il en est) d'abandonner sa politique du « tout lumière ».

En ce qui concerne l'éclairage urbain, destiné aux piétons, les analyses des zones à risques (par exemple la ville de Chicago) montrent que le taux de criminalité n'a ni baissé, ni augmenté depuis que ses quartiers sont équipés d'un nouvel éclairage.

La valorisation des paysages et monuments contribue-t-elle à une augmentation de l'économie touristique ?

Oui et non, il faut le reconnaître ! A quel prix les citadins doivent-ils payer leurs patrimoines éclairés ? Jusqu'à combien d'émission de tonnes de CO₂ pouvons nous justifier ce luxueux spectacle nocturne ?

Quelles sont les incidences de l'éclairage sur la nature ?

Éclairer les arbres, comme tant de communes y cèdent, flatter les murs et façades, comme tant d'éclairagistes s'honorent, surenchérir sur les effets lumineux, comme tant d'incitations nous y poussent... Autant de gestes anodins qui perturbent notre écosystème.

Des milliards d'insectes (80% des espèces animales !) meurent sur les projecteurs, les végétaux ne reconnaissent plus leurs rythmes nuit/jour, les oiseaux migrateurs dévient leurs trajectoires, les étoiles deviennent invisibles. Les êtres humains aussi n'échappent pas aux conséquences d'un suréclairage : sommeil troublé, rythme circadien modifié, horloge biologique décalée etc.

Quelles solutions ?

Sans pour autant adopter des positions radicales (le tout ou rien), quelques éléments de réflexion devraient sensibiliser nos élus et décideurs...

Faut-il vraiment éclairer ? Le lieu, le sujet, le bâtiment nécessitent-ils vraiment un éclairage ? Est-ce bien utile ? Gérer le temps des allumages : la semaine ou juste les week-end ? Toute la nuit ? Se renseigner : comment bien éclairer ? Solliciter de vrais professionnels (indépendants de toute « fourniture »), mais aussi les institutionnels et les associations.

L'avenir radieux d'Uzerche

Extrait du journal *Le Canard Enchaîné* 29 mai 2010

C'EST ILLEGAL MAIS C'EST TRÈS LÉGAL : voilà, en deux mots, ce que vient de décider le tribunal administratif de Limoges à propos d'un conflit croquignolet dont « Le Canard » a déjà parlé : il s'agit de celui qui, à Uzerche, oppose Noëlle Lagrandanne, l'occupante d'une belle bâtisse XVI^e siècle, à la mairie PS, laquelle a décidé d'éclairer de force, chaque soir, sa façade grâce à cinq puissants projecteurs allumés l'hiver dès 18 heures. afin d'épater le touriste de passage (lequel est des plus rare hors saison à Uzerche...). Courriers, constats d'huissier, grande banderole de protestation sur la façade, rien n'y a fait. Du coup, Nolle Lagrandanne a porté l'affaire en justice. Et le tribunal administratif vient de prononcer son jugement. Un : la ville est condamnée à 1 500 euros d'amende en raison des dommages causés par l'illumination intempestive. Deux : elle doit verser 1 000 euros en rabe pour les frais de justice.

Mais trois, remarquable tour de force: le tribunal déclare que la délibération du conseil municipal, en date du 1er mars 2007, a beau être « effectivement illégale dès l'origine », elle est définitive puisqu'elle n'a pas été contestée dans les deux mois suivants. Du coup, Sophie Dessus, la mairesse socialiste d'Uzerche (vous vous souvenez, cette jolie blonde avec qui Chirac papotait tout sourire sous l'oeil furibard de Bernadette), a le droit de continuer à illuminer cette habitation privée contre la volonté de ses propriétaires. Sans doute au nom du « care », ce « souci des autres », ce « soin », cette « bienveillance » que vante désormais Martine Aubry.

Brillant !

(Voir SOS-38, p.2 et 3)

Extrait du journal *La Provence* 23 octobre 2010

Éclairage public : la maîtrise de l'énergie mise en lumière

L'expérience réussie d'Estoublon pourrait être étendue au Pays dignois

Notre vocation, c'est d'amener la lumière... pas de l'éteindre, plaisante René Massette, président de la Fédération départementale des communes électrifiées (FDCE). Toutefois, il nous paraît normal d'aller dans le sens de l'histoire et donc d'œuvrer pour des économies d'énergie."

C'est donc à partir de cette volonté que la Fédération s'est tout d'abord associée au projet de maîtrise de l'énergie en éclairage public portée par Estoublon. Avec le succès que l'on sait : une consommation divisée par deux pour la commune, une pollution lumineuse limitée et une Mireille de l'environnement décernée en 2009 par l'Arpe (voir article ci-dessous).

Une économie annuelle de 300 000 €

Fort de ce résultat, la FDCE a souhaité aller plus loin et étendre ce programme à l'ensemble du territoire du Pays dignois en le baptisant "Lumière d'étoiles".

En partenariat avec le Comité de Pays, avec le soutien de l'Ademe et du conseil général dans le cadre de l'Agenda 21, un diagnostic et des actions de sensibilisation ont donc été entrepris auprès de 27 communes, hors la ville de Digne où l'éclairage (3 800 points lumineux) est une compétence de la CC3V.

Un travail de fourmi dont le bilan a été présenté dernièrement aux maires du Pays dignois. Piloté par Didier Bouilhol, le technicien de la FDEC - avec le concours d'un étudiant en géo-



Une gestion optimisée de l'éclairage public sur le pays dignois permettrait de réaliser d'importantes économies. / PHOTO ÉRIC CAMOIN

2139

Le nombre de points lumineux répertoriés sur 25 communes

matique de l'IUT -, il a notamment permis de répertorier l'ensemble des points lumineux publics mais aussi de quantifier leur consommation - elle a doublé en 25 ans - et le coût de la facture globale, évalué à quelque 242 000 € par an. Et surtout, d'indiquer que si rien n'est fait, cette facture pourrait grimper d'ici dix ans et dépasser allègrement les 400 000 €. "Si nous agissons,

nous pourrions au contraire économiser près de 300 000 € par an", assure M. Bouilhol.

"Il ne faut pas que ce travail reste lettre morte. Il faut maintenant l'appliquer à l'échelle du Pays", insiste René Massette avant de prôner préalablement la création d'un système d'information géographique (Sig) pour l'éclairage public de l'ensemble du territoire. Une sorte de cartographie dynamique permettant de géolocaliser chaque point lumineux et d'y attacher un certain nombre d'informations liées à sa consommation, sa date d'installation et son type d'ampoule.

Grâce à ce système, le déplacement, la modification ou la suppression de points lumineux se-

raient beaucoup plus faciles.

En attendant, la mise en place d'un tel système; la nomination d'un technicien pour le pilotage du projet, et le financement nécessaire "une solution Maison" sera trouvée pour Prads-Haute-Bléone qui souhaite lancer le programme de maîtrise de l'énergie en éclairage élaboré sur Estoublon.

"Travailler sur l'usage et le comportement"

Et si Prads entend donc franchir le pas, d'autres petites communes ont déjà mis en place des mesures d'économies de l'énergie avec notamment la suppression de l'éclairage de minuit à 5 heures dans certains quartiers, le changement d'ampoule, la mise en place d'interrupteur ou de détecteur de présence pour éclairer seulement en cas de besoin ou encore la baisse d'intensité pouvant aller jusqu'à 30%. "En prenant le parti de ne pas en informer la population concernée qui ne s'est d'ailleurs rendue compte d'aucun changement", précise le maire de l'une de ces communes où toucher à l'éclairage n'est pas toujours bien perçu par les habitants.

"Aujourd'hui nous avons la technique suffisante pour maîtriser l'énergie, il faut simplement travailler l'usage et le comportement", assure M. Bouilhol avant d'indiquer qu'une simple observation des points lumineux peut parfois déboucher sur de grandes économies... avec très peu de moyens.

Philippe DUBERNARD

Signature de la Charte ANPCEN à Loubeyrat

A l'occasion du 2ème Jour de la Nuit le 30 octobre 2010, la ville de Loubeyrat (63410) dans le Puy de Dôme a signé une charte de protection de l'environnement nocturne avec le correspondant ANPCEN régional Daniel Rousset.

C'est la quatrième du Puy de Dôme, mais la première dans le périmètre du Parc naturel régional des volcans. La soirée fut suivie par une conférence sur la pollution lumineuse devant une quarantaine de personnes. M. le maire, M. Jean-Marie Mouchard est également Président de la Communauté de communes Manzat communauté, plusieurs maires des environs furent invités, ce fut l'occasion de prendre d'autres contacts.

Loubeyrat compte 1500 habitants, elle est résolument tournée vers le développement durable depuis plusieurs années, les innovations en ce domaine sont nombreuses.

La protection de l'environnement nocturne fait déjà partie de ses préoccupations depuis longtemps, les astronomes amateurs des environs ne s'y trompent pas, il est fréquent de voir des télescopes investir les prairies des hauteurs de la ville.

Extrait du Bulletin Municipal *Le Sainte Maure* septembre 2010

Déjà des résultats !

Après 12 mois d'existence, l'opération « Allumons les étoiles » va être reconduite... et pour cause !



En avril 2009, suite à une étude sur les éclairages publics, la municipalité lançait l'opération « Allumons les étoiles » dans le but de faire des économies sur ce poste de dépenses important pour les finances communales.

Cette mesure, jusque là expérimentale, a remporté un réel succès, très peu de remontées négatives et surtout aucune conséquence néfaste sur la sécurité (source gendarmerie). Forte de cette expérience et accompagnée de partenaires, la municipalité va poursuivre son action dans le domaine des économies d'énergie.

Une série d'actions sera donc mise en place progressivement au cours de l'année :



- le conseil général va lui aussi expérimenter l'extinction des lumières de 23 h à 5 h sur les giratoires de la déviation. Les charges de fonctionnement étant imputées à la commune, cela devrait être très « payant ».
- lors d'échanges, certains concitoyens souhaitent que la durée d'extinction soit allongée. Le conseil municipal n'a pas modifié l'horaire du soir (23 h), en revanche à partir du mois de septembre, les réverbères ne se rallumeront qu'à 6 h du matin.
- l'aménagement de l'avenue du général de Gaulle s'intégrera dans cette politique. Ainsi les grands candélabres inondant la chaussée de lumière seront remplacés par des éclairages plus sobres, en façade, qui éclaireront principalement les trottoirs, les places de parking et les pistes cyclables. Les voitures ayant leurs phares, elles n'ont pas besoin d'un éclairage intensif.
- sur la zone du parking de Theuriet, une expérimentation est également en cours pour un éclairage à LED, détecteurs de présence et minuteurs.
- enfin un nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public contenant une clause d'entretien préventif plus importante que précédemment est en cours d'élaboration.

Après un an, les résultats en terme de coût sont réels puisque en éteignant les réverbères de 23h à 5h, la commune a économisé 16 000€ sur une année pleine.

- un programme de remplacement progressif des réverbères à boule lumineuse et autres matériels très énergivores sera poursuivi sur les années à venir.

L'info en +

En juin dernier, une charte de « protection du ciel et de l'environnement nocturnes » a été signée avec L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Cette charte a pour objectif de guider la ville dans son projet.

Elle permettra également de participer au Concours des villes étoilées. Sainte-Maure espère bien décrocher une première étoile l'année prochaine.

Sainte Maure de Touraine 37800 / 4049 hab.
commune labellisée 1 étoile V&VE 2010

Extrait du journal *La Montagne* 30 septembre 2010

ENVIRONNEMENT ■ Saint-Bonnet-près-Riom repense son éclairage public

Un ciel nocturne à préserver

La commune de Saint-Bonnet-près-Riom s'apprête à signer une charte avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Objectif : limiter la pollution visuelle et faire des économies d'énergie.

Eric Barbier
eric.barbier@centrefrance.com

Après Châteldon et Ysserteaux, Saint-Bonnet-près-Riom sera la troisième commune du Puy-de-Dôme à parapher avec l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) une charte de bonnes pratiques en matière de pollution lumineuse (*).

«Nous affinerons nos horaires d'éclairage nocturne »

Une griffe, apposée lors de l'assemblée générale prévue à Lachamp, qui n'est pas pour déplaire à Daniel Rousset, son correspondant pour l'Auvergne. « Cette signature nous laisse à penser, en effet, qu'une prise de conscience des élus s'est amorcée ». Car l'association se bat depuis des années pour sensibiliser les élus à la mauvaise utilisation de l'éclairage public. Pour limiter la puissance et éviter d'éclairer au-dessus de l'horizontale. Non seulement parce qu'il devient de plus en plus difficile d'observer le ciel nocturne, en raison des halos lumineux des villes. Et parce qu'elle peut destabi-



BONNES PRATIQUES. Pour Saint-Bonnet, cette charte constitue un engagement sur l'avenir.

liser la faune et la flore. « Au début, on nous traitait d'hurluberlus et, le jeu de mots est facile, d'illuminés. Mais aujourd'hui nous sommes écoutés. Les élus se rendent compte qu'on ne raconte pas n'importe quoi ». Depuis leur mise en place il y a quatre ans, 40 communes ont signé avec l'ANPCEN et engagé une réflexion pour un éclairage moins coûteux et moins polluant. Car c'est bien là l'objectif. « Il s'agit de diminuer la pollution visuelle et de faire des écono-

mies d'énergie. Certaines communes ont ainsi divisé presque par deux leur consommation », se réjouit Daniel Rousset.

Pour Pascal Fauchoux, en charge du dossier Agenda 21 à la mairie de Saint-Bonnet-près-Riom, cette signature est un engagement sur l'avenir. « Lors de nos prochains projets d'aménagements de voirie, nous tiendrons compte des préconisations de l'ANPCEN, en terme de puissance d'éclairage, d'orientation, de distance entre les poteaux. Et nous

affinerons davantage nos horaires d'éclairage nocturne ». Actuellement, les lampadaires sont éteints entre 23 h et 4 h 30, sauf le samedi, une lampe sur deux est éteinte le long de la route principale et des ampoules basse consommation équipent déjà les lampadaires. « On essaiera de grignoter sur le matin ». Une démarche de développement durable doublée d'un intérêt financier puisque « nous allons faire en effet des économies » conclut Pascal Fauchoux. ■

(*) Elle prévoit notamment que l'éclairage public ou privé doit être limité en intensité et en durée aux stricts besoins de la population et aux impératifs réels de la sécurité et que le rayonnement de toutes les sources lumineuses sera obligatoirement orienté vers le bas.

■ Pétition contre les gorges d'Enval

L'ANPCEN vient de lancer une pétition pour la suppression de l'illumination des gorges d'Enval, avec l'association Marsat nature et la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Le texte y fustige notamment l'absence de concertation avec les associations locales, la « gêne considérable pour les amoureux du ciel nocturne », due à l'intensité de l'éclairage, le fait qu'elle dérange les animaux et en particulier les oiseaux comme le grand duc. « Elles ne participent en rien, estime l'association, à la mise en valeur du patrimoine local et ne participent même pas à un éventuel tourisme.

■ INFO PLUS

AG. L'ANPCEN tiendra son assemblée générale le 10 octobre à 9 h 30, à Lachamps.

voir photo de la signature p.27

Extrait du journal *La Montagne* 2 novembre 2010

Vu dans *Tours(s)Plus* déc 2010

ENVIRONNEMENT ■ Loubeyrat s'engage contre la pollution lumineuse

La nuit, cette espèce menacée

La commune de Loubeyrat est à la première du parc naturel des Volcans à signer la charte contre les pollutions lumineuses. Pour protéger la nuit.

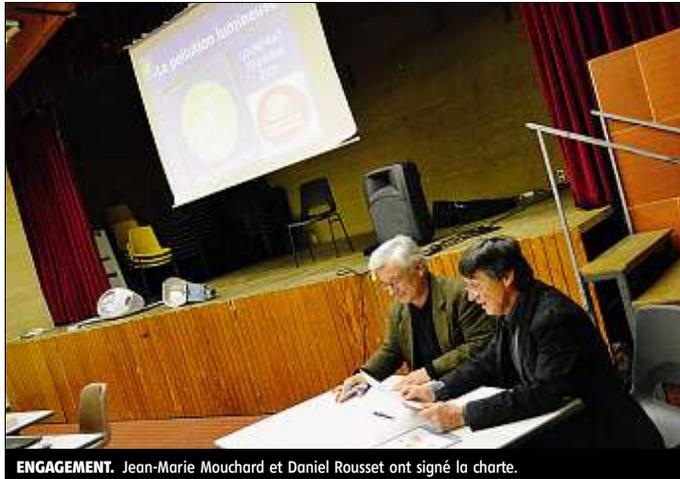
Fabrice Mina
fabrice.mina@centrefrance.com

À l'occasion de la deuxième édition du Jour de la nuit, qui s'est déroulée samedi, Loubeyrat s'est affichée comme la première commune du parc naturel des volcans à s'engager dans la lutte contre les pollutions lumineuses. Et seulement la cinquième d'Auvergne (*) et la 59^e en France. Une démarche encore trop rare mais qui tend à se propager.

Impact sur l'environnement

« La nuit est une espèce menacée, en voie de disparition, insiste Daniel Rousset, correspondant régional de l'association pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne. La puissance et la quantité de lumières installées dans la majorité de nos communes sont totalement disproportionnées par rapport aux besoins humains. À quoi ça sert d'éclairer des bâtiments ou même des sites naturels en permanence ? Cela ne serait pas si grave si cela n'avait pas un tel impact sur l'environnement. »

Pour donner une petite idée de cet impact, il existe



ENGAGEMENT. Jean-Marie Mouchard et Daniel Rousset ont signé la charte.

357 espèces de papillons diurnes et plus de 3.500 papillons nocturnes. La grande majorité des insectes et des batraciens s'activent la nuit. Tout comme un mammifère sur deux.

« Or une trop grande luminosité perturbe ce cycle et l'écosystème, ajoute Daniel Rousset. Toute une faune est en train de disparaître dans la plus grande indifférence. On ne trouve plus, en France, le grand paon, un papillon de nuit. Les vers luisants sont devenus très rares. »

Cette problématique a été soulevée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement qui, à terme,

pourrait rendre illégaux certains éclairages publics.

Aussi, la municipalité de Loubeyrat, particulièrement sensible aux questions écologiques, a décidé de s'emparer du dossier. Jean-Marie Mouchard, maire, vient donc de signer la charte de protection de l'environnement nocturne.

« Depuis mars 2008, nous nous sommes engagés dans une gestion communale responsable. Nous avons déjà travaillé sur la problématique de l'eau et nous venons de rénover notre éclairage public. Nous avons décidé de le couper tous les soirs à 22 h 30 et de le rallumer

qu'à 6 h 30 en hiver. »

Même si ce n'est pas le premier but recherché, la facture énergétique de 11.000 euros par an devrait diminuer de 40 %. De substantielles économies pour la commune qui devrait en profiter pour aller plus loin dans cette lumineuse démarche. ■

(*) Issertaux, Châteldon, Saint-Bonnet-près-Riom dans le Puy-de-Dôme et Saint-Julien-Chapteuil en Haute-Loire ainsi que La Chamba, dans la Loire, en bordure du parc du Livradois-Forez.

➔ **Pratique.** Plus de renseignements sur le site de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne : www.anp-cen.fr

Expérience à Ballan-Miré

Certaines communes modifient quant à elles leurs pratiques. A Ballan-Miré, par exemple, l'éclairage a été coupé entre minuit et cinq heures du matin depuis le 19 juillet dernier, après consultation des assemblées de proximité rassemblant les habitants. En septembre, le premier bilan s'avérait positif à bien des égards. « Certaines inquiétudes ne se sont pas confirmées et l'on n'a noté aucune recrudescence des cambriolages, se félicite le maire, Laurent Baumel. Au contraire, on constate moins de nuisances sonores puisqu'il y a moins de regroupements nocturnes sous les lampadaires ! ». La coupure, qui concerne 1 800 foyers d'éclairage, a d'ores et déjà permis d'économiser 900 KW au quotidien, soit 62 euros TTC par jour. Disons plutôt... par nuit !

TOUR(S)PLUS LE MAG N°33 oct-déc 2010, p10



Toute la lumière sur l'éclairage public

À l'occasion des Journées nationales de la lumière, qui ont été organisées au Vieux les 27 et 28 septembre derniers, quelques 500 professionnels ont débattu sur les technologies nouvelles et discuté un nombre d'éclairage public. À Tours comme dans l'agglomération, plusieurs innovations sont en cours.

Les LED, une solution d'avenir

Organisée par l'Association française de l'éclairage public (AFE), la manifestation a permis de discuter des nouvelles technologies d'éclairage public. Les LED, une solution d'avenir

Le saviez-vous ?

Le saviez-vous ? Le saviez-vous ? Le saviez-vous ?

Le saviez-vous ? Le saviez-vous ? Le saviez-vous ?

Congrès AFE à Tours, Septembre 2010

J'ai participé, les 27 et 28 septembre derniers, aux Journées nationales de la lumière organisée par l'AFE (Association Française de l'Éclairage) à TOURS.

J'ai rencontré le nouveau président de l'AFE, M. Francony, pour qu'il m'explique pourquoi M. Christian Remande (expert de l'AFE) conseille d'éclairer toutes les autoroutes de France pour que les conducteurs soient en sécurité, alors que des études montrent qu'il y a 30% de moins d'accidents sans éclairage. Selon M. Francony, l'AFE se base sur une étude menée par le CNRS avec un simulateur de conduite, qui montre qu'avec l'éclairage, les réactions d'un conducteur sont plus rapides*. Par contre, il est d'accord sur le point des économies d'énergies et donc financières réalisées par l'extinction nocturne.

Bref, à par cette intervention de M. Remande, toutes les autres vont dans notre sens. J'ai été très étonné, que l'on parle autant de pollution lumineuse ou de nuisances lumineuses. Voici les thèmes abordés durant ces 2 jours :

TOURS et sa région, lumière urbaines et qualité environnementale :

Il a été question des économies d'énergie non négligeables et des dégagements de CO₂, en moins (intervention du Maire de Tours et du Président du SIEIL / Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire).

Il a été également abordé les techniques employées (coupure en 2ème partie de nuit, variation de tension et lampes basse consommation).

Lumière, santé, rythmes de vie et pratique de l'éclairage

Cette intervention a été réalisée par des médecins. Ils ont montré que la lumière intensive et permanente provoque des troubles du sommeil et des problèmes psychiques. Ils conseillent de garder un rythme jour-nuit. Ils ont pris en exemple les mineurs au Chili et les cobayes de la mission Mars en Russie.

Ils ont également abordé le spectre de la lumière bleue, qui est très destructif au niveau de la rétine et les températures de lumière à ne pas dépasser (3500 °K à 4000 °K maxi)**.

Performance environnementale de l'éclairage

Cette partie a été présentée par l'ADEME, le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de la Mer et une personne faisant partie du groupe de travail sur la conception de l'article 173 du GRENELLE II. Il a été abordé le problème de la pollution lumineuse, des objectifs à atteindre et des sanctions, si les communes ou les sociétés privées ne veulent pas respecter ce futur décret.

Quelles solutions pour un éclairage public durable ?

Un point a été fait sur l'éclairage LED. En résumé il est bien adapté à de la signalisation, mais pas à de l'éclairage public (éclairage non uniforme et composants électroniques qui ne tiennent pas les basses températures -10°C ou les hautes température s 40°C).

Il a été aussi question les lampadaires autonomes (photovoltaïque ou éolien). Ces types d'éclairages sont préconisés pour être écolo, alors que les batteries (durée de vie 3 à 5 ans) et la fabrication des cellules photovoltaïques sont très polluantes.

De plus aucun matériel autonome installé n'a fonctionné correctement. Les seuls qui fonctionnent sont ceux qui sont raccordés au réseau, donc, non autonomes. En effet pour avoir 5 h d'utilisation la nuit, il faut 12 heures de chargement avec un soleil moyen. L'hiver c'est irréalisable.

Thierry Bonnin / Correspondant ANPCEN 37

* NDLR, voir le SOS n°38 été 2009, p.19 à 21 avec position de l'ANPCEN sur cette étude

** NDLR, voir dossier « Santé » p. 21-23

Chateldon (63290) : Petit coin de nature

Protection du ciel et de l'environnement nocturnes

La commune de Chateldon (63290 / 800 hab.) vient de signer une charte avec l'ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes. Cette charte s'inscrit dans le cadre du développement durable, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement en préservant le ciel nocturne et la biodiversité.

L'expression « environnement nocturne » est utilisée depuis les années 1990 pour décrire la partie de l'environnement qui dépend de la nuit (c'est-à-dire de l'absence de lumière solaire ou artificielle)...

Durant plusieurs millénaires, c'est sous la pleine lune ou avec des torches ou de modestes lanternes qu'on se déplaçait la nuit. C'est avec le gaz puis l'électricité que l'éclairage nocturne permanent s'est développé, non sans impacts sur l'environnement nocturne.

75 % des espèces vivantes sont nocturnes. Certaines espèces peuvent avoir une activité nocturne à l'état de larves et diurne à l'état adulte ou inversement. D'autres sont diurne, mais dépendent totalement (pour leur nourriture, leur pollinisation, etc.) d'espèces nocturnes, ou inversement. Beaucoup d'espèces sont plutôt nocturnes, mais avec une activité plus marquée aux alentours du coucher et au lever du soleil. Il existe même des plantes des milieux arides (cactées) qui produisent de l'oxygène la nuit après avoir accumulé l'énergie solaire le jour, pour moins évaporer d'eau.

De même que la durée du jour influe sur de nombreux processus du vivant chez les espèces dites « diurnes

», les espèces dites « nocturnes » sont sensibles aux rythmes saisonniers, et à la durée de la nuit, mais aussi aux cycles lunaires et à la luminosité de la lune (qui peut par exemple inhiber ou au contraire exciter l'activité de certains animaux, y compris aquatiques).

La justification initiale de l'éclairage nocturne était la sécurité des passants. La multiplication des points lumineux et le lien avec la diminution de la criminalité n'est pourtant pas établi. Ce sentiment de sécurité a cependant tendance à inciter les automobilistes à augmenter leur allure. En outre, l'utilisation d'un éclairage ponctuel très intense peut éblouir et gêner la conduite automobile. Les éclairages mobiles (projecteurs pointés vers le ciel, etc.) peuvent avoir un effet de distraction des conducteurs et des aviateurs. La sécurité des bâtiments a aussi souvent incité l'installation de nombreux points d'éclairages. Il est cependant établi par toutes les compagnies d'assurances que 80% des cambriolages se produisent en pleine journée, entre 14 et 18 h.

L'éclairage diffus du ciel n'a pas d'utilité directe pour l'homme, en revanche il correspond à une puissance lumineuse qui a un coût.

La prévention de la pollution lumineuse consiste à adapter la politique d'éclairage aux nécessités réelles. Ainsi, la commune de Chateldon a mandaté le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) pour étudier la diminution lumineuse en agissant sur tous les points. D'abord, réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage public de moitié dans une tranche horaire

définie. Ensuite, éteindre l'éclairage des monuments la plupart du temps ; privilégier leur éclairage pour certaines occasions. Ne plus installer d'éclairage dirigé vers le ciel. Adopter des luminaires en préférant les verres plats plutôt que courbes. L'angle d'incidence de la lumière au sol doit être si possible proche de la perpendiculaire. Spécifiquement, les nuisances peuvent être réduites en sélectionnant pour l'éclairage urbain des lampes à vapeur de sodium à basse pression, qui ont un spectre monochromatique, et dont les rayonnements peuvent donc être facilement filtrés. Des éclairages directionnels, comme ceux à diode électroluminescente, réduisent les émissions de lumière dans toutes directions où elles ne sont pas requises. La surillumination peut être réduite en posant des minuteries et des systèmes de détection de personnes, animaux et véhicules. Les différents types de lumières n'ont pas le même effet sur la faune. Il est possible de choisir des couleurs d'éclairage ayant un moindre effet sur les oiseaux. Dans un certain nombre de cas, il est possible de réduire les éclairages publics sans remettre en cause la sécurité des passants et des usagers des transports.

De telles politiques peuvent contribuer à une économie d'énergie électrique et ainsi à la rentabilisation des moyens mis en place pour la lutte contre la pollution lumineuse. Ainsi, la ville de Lille a fait 35 % d'économies en un an, tout en éclairant mieux, grâce à des lampes et luminaires plus « éco-performants ».

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mairie de CHEVANNES

ARRETE n° 27/2010

PORTANT REGLEMENTATION DES HEURES DE MISE EN SERVICE/COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de CHEVANNES,

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui charge le Maire de la police municipale,
VU le Code Civil, le Code de la route, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,
VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41,
VU la décision du conseil municipal relative à la coupure de l'éclairage public, diffusée à la population par flash spécial en octobre 2010,
CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, d'engager des actions en faveur des économies d'énergie, et CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

ART. 1 : A partir du 17 novembre 2010, l'éclairage public sera interrompu sur tout le territoire de la commune de minuit à 5h du matin.

ART. 2 : Le Maire de la commune de Chevannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chevannes, le 16 novembre 2010
Le Maire Adjoint
J. JOFFROY



[Signature]

Ampliation sera transmise à :

- Commandant de gendarmerie de Ballancourt sur Essonne
- Sapeurs Pompiers de Ballancourt sur Essonne

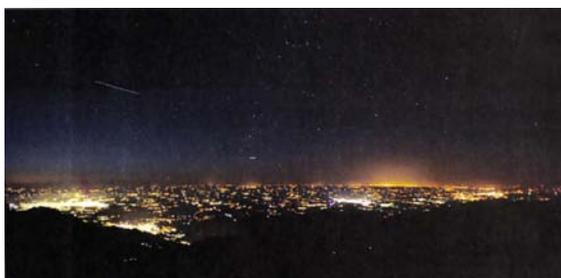
Le maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles

Extrait du journal *Politis* 28 octobre 2010

Trop d'éclairage nuit

Energie : Gaspillage électrique, faune et rythmes biologiques perturbés, ciels de nuit dégradés... Mieux identifiées, les nuisances de la pollution lumineuse commencent à être combattues par les communes



Les lumières de Toulouse contrarient les amateurs d'astronomie qui se réunissent régulièrement sur le pic du Midi. (Gabalda/AFP)

ANoyal-Châtillon-sur-Seiche, c'était pleine lumière dans les rues toute la nuit jusqu'en 2009. « Une demande de la population, il y a quelques années, en réaction à des actes de vandalisme nocturne, » explique Yoan Méry, adjoint au développement durable et à la démocratie de proximité de cette petite ville de 6 000 habitants (Ille-et-Vilaine). Issue de la gauche citoyenne et écologiste, la nouvelle municipalité installée en 2008 s'interroge et 87 participe au premier « Jour de la nuit », organisé le 24 octobre 2009. La ville fait le noir et s'étonne de l'imposant halo lumineux de la ville de Rennes, proche. Noyal-Châtillon-sur-Seiche décide alors d'éteindre tous les éclairages nocturnes de 23 h 30 à 6 heures - une demi-heure après le dernier bus et avant le premier de la journée. À la veille de la deuxième édition du jour de la nuit (le 30 octobre, voir encadré), la partie semble gagnée : « Les habitants ont totalement adhéré, indique Yoan Méry. C'est une surprise. » En particulier, aucune récrimination pour défaut de sécurité, ce que corrobore la gendarmerie, qui signale n'être pas intervenue plus fréquemment dans la commune depuis un an.

La lutte contre l'insécurité est en effet l'argument principal des pro-éclairage, dont l'Association française de l'éclairage (AFE), syndicat des professionnels du secteur, qui défend notamment une illumination homogène et suffisamment puissante des routes (1). Plusieurs études (en Angleterre, en Belgique, aux Pays-Bas, etc.) montrent pourtant que le taux d'accidents n'est pas corrélé à la présence ou à l'intensité de l'illumination. On constate même une diminution sur des tronçons éteints, comme l'autoroute A15 (nord de l'Île-de-France), où ont été volés, en 2008, pour plusieurs centaines de milliers d'euros de câbles électriques. « Résultat : un tiers d'accidents en moins, » rapporte Paul Blu, président de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) (2). Car l'éclairage favoriserait une baisse de la vigilance ainsi qu'une vitesse excessive. Depuis 2007, la plupart des autoroutes belges sont éteintes après minuit pour des raisons économiques, et sans inconvénient notable.

La question est plus délicate en zone urbaine, où c'est le sentiment de sécurité des piétons qui est en jeu. « Mais, là encore, nous sommes confrontés à des idées reçues, » rétorque Paul Blu. Ainsi, la plupart des agressions et cambriolages ont lieu en plein jour. « Les malfaiteurs sont les premiers à apprécier l'éclairage

pour opérer ! De même, le tapage nocturne ou les dégradations se produisent à la lumière des lampadaires, pas dans le noir. »

Des dizaines de communes françaises s'en sont convaincues, en milieu rural surtout. « La nuit, personne ne circule à pied, l'éclairage des rues est une dépense superflue, convient Michel Maya, maire de Tramayes (1000 habitants, Saône-et-Loire). Et puis nous avons pris conscience des perturbations affectant les oiseaux et les insectes. » Depuis 2008, la commune est éteinte de minuit à 5 heures, et elle s'est équipée d'un système de gestion fine de l'éclairage des huit rues du bourg. Les administrés sont « ravis ». Tout juste a-t-il été concédé le maintien de l'éclairage nocturne du terrain de pétanque. Les économies sont telles que l'investissement de la commune (aidé par une subvention) a été amorti en moins d'un an.

Certes, l'éclairage n'absorbe que 1,5 % environ de la production électrique française (l'équivalent d'un réacteur nucléaire), en proportion stable, relève l'AFE. Mais comme la population et l'urbanisme s'accroissent, le nombre de points lumineux a bondi de 31 % en dix ans, souligne l'ANPCEN : « En moyenne, l'éclairage nocturne représente près de la moitié de la facture d'électricité des communes. »

Que l'obscurité soit

Samedi 30 octobre, la veille du passage à l'heure d'hiver, près de quatre cents événements festifs seront organisés dans toute la France pour célébrer le deuxième Jour de la nuit, soutenu par une vingtaine d'associations écologistes, scientifiques, d'éducation, d'élus, ainsi que des institutions. Extinction de l'éclairage public, balades nocturnes, observations astronomiques, animations grand public, etc., cette manifestation de sensibilisation à la pollution lumineuse est dédiée à la « nuit noire » et à son ciel étoilé, paysages en voie de disparition en raison de la généralisation des éclairages nocturnes. Une revendication poétique, donc, tout autant que la défense de la faune nocturne perturbée et la recherche d'économies d'énergie.

Tramayes a été récompensée en 2009 par Électricité réseau distribution France (ERDF, filiale d'EDF) pour son action, qui participe à alléger le réseau électrique. Un revirement récent, note le maire : « EDF nous poussait jusque-là à la consommation d'éclairage public par des tarifs préférentiels. »

Boigneville (400 habitants, Essonne) a résisté à ces sirènes. Il faut dire qu'il n'y a jamais eu d'éclairage entre 23 h 30 et 5 heures « Certains habitants la réclament,

mais nous n'avons jamais connu de problèmes de sécurité, affirme le maire, Jean-Jacques Boussaingault. Ce qui ne nous empêche pas de mettre l'église en valeur. » Il est d'ailleurs prévu de substituer des LED intérieures aux gros spots extérieurs, très énergivores.

C'est qu'il existerait un tropisme français en matière d'éclairage de prestige. « Ces dernières années, les éclairagistes ont convaincu de nombreux élus d'illuminer monuments et façades, ce qui flatte les communes, » explique Paul Blu, qui énonce une liste d'absurdités : éclairages surpuissants, lampes orientées vers le ciel, éblouissements fréquents, etc.

En 1989, Lyon a lancé un « plan lumière » pour mettre en valeur le patrimoine de la ville et développer l'activité nocturne. En quinze ans, la consommation d'éclairage public est passée de 35 à plus de 40 millions de kilowattheures (kWh) ! Mais, en 2004, l'objectif du deuxième plan est radicalement orienté vers la baisse des consommations, « déjà ramenées en 2010 à un niveau proche de celui de 1989, en dépit d'une augmentation annuelle d'un millier de points lumineux due à l'expansion de la ville », indique Jacques Fournier, responsable du bureau d'étude éclairage public de la ville. Mais la question de la sécurité des piétons est beaucoup plus délicate en zone urbaine qu'en milieu rural : pas question d'aller jusqu'au black-out, il faut gagner partout en efficacité. Lyon se débarrasse ainsi peu à peu de lampes gaspilleuses et de luminaires arrosant le ciel, adopte les LED pour le décoratif, réduit ou élimine l'éclairage de voies secondaires, etc. « La réduction de l'intensité lumineuse est désormais bien mieux acceptée par la population, on nous demande même d'en faire plus. » Les lois « Grenelle de l'environnement » imposent d'ailleurs une modération de l'éclairage nocturne. En France, celui-ci consomme 87 kWh par habitant et par an, deux fois plus qu'en Allemagne, où les intensités lumineuses sont notamment plus faibles.

Lille, avec 63 kWh par habitant et par an, est à la pointe des grandes villes françaises. En 2004, un contrat d'objectif a été passé avec l'entreprise ETDE pour parvenir à 42 % de baisse des consommations en 2012. Grâce aux investissements, les postes « maintenance » et « énergie » sont déjà tombés de 30 à 20 % du total des dépenses d'éclairage. « Et la moitié de notre fourniture d'électricité est d'origine renouvelable, ajoute Philippe Tostain, conseiller municipal à l'énergie et à l'éclairage public. Nous comptons même investir dans la construction d'éoliennes, par exemple. » Grâce aux 15 millions d'euros de gains générés sur le parc d'éclairage, modernisé et bien plus sobre. Aux économies d'énergie s'articule la préservation de la biodiversité urbaine : le parc de la Citadelle est dans l'obscurité à partir de 22 heures, et c'est une « trame noire » d'espaces naturels qui sera bientôt préservée de la lumière nocturne à Lille.

Patrick Piro

(1) www.afe-eclairage.com.fr

(2) www.anpcen.fr



Extrait du journal *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* 28 octobre 2010

Juste ce qu'il faut de lumière

Strasbourg / Eclairage public

La nuit tombée, Strasbourg brille d'au moins 22 500 points lumineux, ceux de l'éclairage public. Mais il faut que la lumière soit au bon endroit, au bon moment, tout en économisant l'énergie.



L'éclairage nocturne de Strasbourg poursuit des objectifs pratiques - sécurité, guidage des habitants - mais aussi des buts esthétiques... (Photo archives DNA)

L'éclairage public des villes répond à des besoins d'au moins trois ordres : sécurité des habitants, repérage des lieux, mise en valeur nocturne des sites et des monuments. Depuis le milieu du siècle dernier, l'éclairage public urbain s'est considérablement densifié. A l'échelle nationale, il représenterait

plus du tiers de la facture d'électricité acquittée par les communes. Strasbourg a suivi cette tendance, multipliant les sources d'éclairage du domaine public et accroissant la puissance de chaque point, au fil des décennies.

L'adéquation entre la fonction des rues et leur éclairage

A Strasbourg, 22 500 points lumineux s'allument, la nuit tombée. Il s'agit de candélabres, de réverbères, de lampadaires, mais aussi de spots fixes dirigés vers des points d'intérêt, des monuments. La Ville utilise pour ses éclairages publics des ampoules qui durent trois à quatre ans, à haut rendement lumineux. La majeure partie des composantes de ces ampoules est recyclée. « Éclairer juste, là où il le faut » : tel est le mot d'ordre, énoncé par Olivier Bitz, adjoint ayant entre autres pour compétence l'éclairage public.

Cela implique « d'optimiser les niveaux d'éclairage selon l'heure de la nuit », tant dans les rues que pour les édifices publics. Cela implique aussi de maintenir l'adéquation entre la fonction des axes et leurs éclairages. On ne peut éclairer à l'identique

une petite rue piétonne et l'avenue des Vosges... Deux-tiers des monuments publics ne sont plus éclairés au cœur de la nuit. La réduction d'éclairage sur le dernier tiers se heurte, pour l'instant, à quelques difficultés techniques. De plus, il n'est pas envisagé de limiter l'éclairage sur quelques éminents « édifices-symboles », tels que la cathédrale. Dans les rues, des tests de réduction du niveau d'éclairage aux heures creuses, soit de 22 h à 6 h du matin, sont actuellement conduits rue Vauban, rue de Boston et rue de Leicester. D'autre part, là où le matériel d'éclairage a fait son temps, les nouveaux équipements sont choisis afin d'éclairer vers le sol et non vers le ciel. Certains lampadaires ou réverbères d'ancienne facture génèrent en effet une « pollution lumineuse ».

Courant 2010, la Ville a installé de nouveaux candélabres de type « Berlin » dans les rues Wimpfeling, Fischart et Geiler. Ils dirigent la lumière vers le sol et génèrent jusqu'à 40 % d'économies d'énergie. Cela dit, il n'est pas possible de renouveler à brève échéance l'équipement de toutes les rues de Strasbourg.

P.Séjournet

Au premier « Jour de la nuit »

Strasbourg / Le 30 octobre, à l'observatoire astronomique

Le « Jour de la nuit » vise à sensibiliser le public à la préservation de l'environnement nocturne. Cette manifestation nationale se décline pour la première fois à l'observatoire astronomique de Strasbourg, ce samedi, de 20 h à minuit, avec accès à la grande lunette et à une exposition.

L'objectif de ce « Jour de la nuit » célébré pour la première fois à Strasbourg pourrait se résumer ainsi : faire découvrir ou redécouvrir au grand public la beauté et la richesse du ciel étoilé, ainsi que de le sensibiliser aux phénomènes de « pollution lumineuse ».

Au moment du passage à l'heure d'hiver

Qu'entendent par là les défenseurs des cieux noirs ? La pollution lumineuse correspond à l'ensemble des phénomènes qui rendent la nuit moins visible. « En dix ans, le nombre de points lumineux d'éclairage a augmenté de 30 % et s'élève à plus de 8, 7 millions de points au plan national. Le parc français d'éclairage public est globalement vétuste, les systèmes sont donc mal conçus et renvoient la lumière vers le ciel ou les habitations... » explique le dossier de présentation générale du « Jour de

la nuit ». A l'observatoire astronomique de Strasbourg, des panneaux explicatifs aborderont cette notion de « pollution lumineuse », qui a aussi un impact sur la faune et la flore. La date retenue pour cette deuxième édition nationale du « Jour de la nuit » coïncide avec celle du passage à l'heure d'hiver. Strasbourg s'y associe pour la première fois, par les efforts conjoints de la société astronomique de France groupe Alsace, de l'observatoire astronomique et de la Ville. Pour cette première participation, les organisateurs ont fait le choix d'un engagement restreint au secteur de l'observatoire astronomique et à l'observatoire lui-même. De 20 h à minuit, l'observatoire sera ouvert et une utilisation guidée de la grande lunette astronomique sera proposée au public.

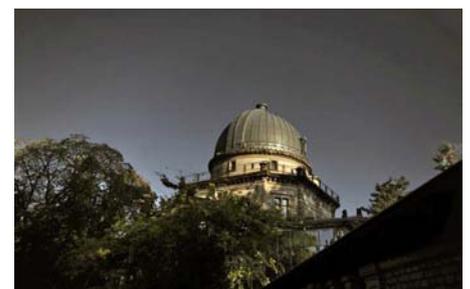
Petites lunettes dans le jardin

S'il fait beau - les prévisions météo ne vont pas en ce sens -, de petites lunettes devraient être installées dans les jardins, près de l'observatoire. Enfin, des panneaux d'information sur le thème du ciel nocturne, de la « préservation de la nuit » et des pollutions lumineuses seront exposés à l'observa-

toire. Ce 30 octobre au soir, la Ville réduira l'intensité de l'éclairage public dans les rues environnant l'observatoire, afin de faciliter l'observation du ciel.

P.Sej

La « Société astronomique de France Groupe Alsace (SAGFA) » organise la déclinaison strasbourgeoise de la « Journée de la nuit », avec l'appui de l'observatoire astronomique et de la Ville de Strasbourg.



La coupole de l'observatoire astronomique en clair-obscur, par un jour de forte luminosité... L'observatoire accueillera les animations du « Jour de la nuit » ce samedi 30 octobre. Et ce soir-là, l'éclairage public du secteur sera réduit. (Photo DNA - Marc Rollmann)

Extrait du journal *La Nouvelle République* 30 octobre 2010

A 20 minutes de Niort dans le noir (presque) total

Le Jour de la Nuit, c'est quand les astronomes revendiquent des nuits blanches encore plus noires. Rendez-vous ce week-end à Amuré. Et ouvrez l'oeil.

A dorateurs de cette obscure clarté qui tombe des étoiles, la nuit de samedi à dimanche sera vôtre ! Cette nuit-là, se déroulera un peu partout en France la seconde édition du Jour de la Nuit, une opération portée par l'association Agir pour l'Environnement et relayée localement par les associations qui militent pour la protection de l'environnement nocturne et, du coup, contre « la pollution lumineuse » provoquée par les éclairages publics.



Les astronomes militent pour un recours raisonnable aux lumières de la ville. - (Photo NR, Eric Pollet) - Photo NR

Vers la nuit pure

Dans les Deux-Sèvres, Amuré, dans le Marais, donnera l'exemple en accueillant astronomes et naturalistes. Pourquoi Amuré ? La nuit y serait-elle plus pure qu'ailleurs ? Pas forcément. Mais le représentant local de l'ANPCEN, l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, Jean-François Blanchet, a juste trouvé les mots pour rallier la municipalité à la cause de la nuit noire. Surtout, il a rencontré l'équipe municipale au bon moment : quand elle envisageait de remplacer son vieil éclairage public (1). Il lui a alors suffi d'expliquer aux élus qu'un « bon éclairage public » n'a que des avantages : il ne fait pas d'ombre au spectacle du ciel étoilé (c'est bon pour les astronomes), perturbe moins la biodiversité nocturne (ça c'est bon pour les chauves-souris). Et surtout, argument éblouissant à l'heure de la sobriété énergétique, il peut devenir source d'économies. Et ça, c'est bon pour l'électeur-contribuable. « Dans la plupart des communes, affirme Jean-François Blanchet, on assiste à un gaspillage considérable. Pourtant certaines pourraient économiser jusqu'à 40 % d'énergie. » La commune de Cerizay l'a bien compris. Motivée d'abord par les considérations naturalistes développées par sa chargée de mission Environnement,

Morgane Aubineau, la municipalité espère gagner 15.000 € par an sur sa facture d'électricité en réduisant l'amplitude horaire de son éclairage municipal, en éteignant un voire deux lampadaires sur trois dans certains secteurs... « Il faut trouver le juste éclairage », résume Morgane Aubineau.

Le juste éclairage

Mais au fait, c'est quoi le juste éclairage ? Un bon lampadaire est-il un lampadaire éteint ? « Pas du tout !, coupe Jean-François Blanchet. Nous militons pour des lampadaires qui éclairent à l'endroit et au moment où c'est utile. » Samedi soir, et pour la bonne cause, Amuré éteindra ses feux dès 21 heures. Et tant pis pour Sélolis.

(1) En 2015, les lampadaires type « boule » seront interdits.

Pratique

Rendez-vous mairie d'Amuré à 21 h. Présentation des chauves-souris et papillons de nuit, puis observation du ciel grâce aux télescopes des Têtes en l'Air de Maigny.

Emmanuel Tournon

Vu dans *Aisnes Nouvelles* 9 novembre 2010

Charmes 02800

Vivre mieux ici et maintenant ? C'est possible.

Chacun était invité samedi par la mairie à présenter son petit bout de solution

Si le maire de Charmes Bruno Cocu nourrit le dessein de réduire l'éclairage public nocturne, c'est qu'il aspire à conduire ses concitoyens à y voir un peu plus clair dans leurs besoins. « Nous pourrions par exemple couper l'éclairage public de minuit à 3 heures du matin et ce que nous économiserions, nous pourrions l'investir » explique-t-il.

Cette démarche économe, il espère pouvoir l'entreprendre avant la fin de son mandat mais il ne prendra aucune décision d'autorité. « Il faudra que nous en discutions ; cela ne peut pas se faire brutalement sans en exposer les enjeux ». L'idée même d'un référendum local ne l'effarouche pas. « Toutes les pistes sont bonnes à explorer ».

Cela vaut pour l'éclairage nocturne comme pour le tri des déchets, le compostage, la biodiversité et d'une façon générale tout ce qui peut conduire les Charmois à mieux vivre ensemble le quotidien.

Les difficultés financières du moment peuvent-elles être une chance pour l'environnement ? La lutte pour la préservation de l'environnement peut-elle tirer son épingle du jeu de la crise ?

Sur le stand de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (*), on y croit d'autant plus que la liste des communes qui, dans l'Aisne, sont passées ces derniers mois à l'extinction nocturne des feux, s'allonge. Carine Souplet, l'une des correspondantes régionales de l'association chargée de conseiller les élus dans leur démarche, cite les cas de Ribemont, Crécy ou encore Origny ; « Il ne s'agit pas de petits villages ! »

Il ne s'agit pas toujours de couper purement et simplement l'éclairage nocturne mais parfois simplement de le réduire, de l'adapter aux circonstances.

Aux élus campés dans la certitude selon laquelle l'éclairage favorise la sécurité, les délégués opposent l'argument du sentiment d'insécurité : « 80 % des cambriolages ont lieu de jour ; en revanche, la phobie nocturne - la fameuse peur du noir - est une réalité avec laquelle il faut composer ».

Composer, c'est précisément ce qu'un nombre croissant d'élus locaux semble prêt à faire depuis que les finances communales tendent, elles, à se décomposer. Selon l'ADEME (Agence pour le Développement et la

Maîtrise de l'Énergie), l'éclairage public représente presque la moitié de la facture globale d'électricité des communes françaises.

Le nerf de la guerre comme suprême argument ?

Ambassadrice du tri au sein de la communauté de communes des villes d'Oyse, Christelle Lizé épousait elle aussi samedi cette stratégie de persuasion au travers de sa présentation commentée d'une dizaine de produits de consommation courante de même marque, mais de conditionnements différents. Verdict : 20 déchets dont 12 recyclable pour une facture de 21,40 € d'un côté ; 78 déchets dont 14 recyclables pour une facture de 24,37 € de l'autre. Encore n'a-t-elle pas intégré le coût du traitement des déchets. Cela relève plus des finances communales - celles qui assument le coût de l'éclairage public - que familiales.

(* aisne@anpcen.fr)

[voir carte PL av/ap de l'Aisne en p.28](#)

Conférence pollution lumineuse à Saint Didier en Velay (43140)

Avec mon collègue Gérard Gaule, nous avons participé à une conférence sur la pollution lumineuse à Saint Didier en Velay dans les environs de Saint Etienne. Rassemblement organisé par une association de protection de l'environnement locale. Il y avait 15 personnes environ dont 3 élus.

Quelques points qui ont été débattus

Les économies faites en pratiquant l'extinction nocturne. Un élu de la commune de Boisset Saint Priest (une étoile à V&VE 2010) a fait une excellente présentation sur les retours d'expérience de l'extinction nocturne pratiquée par sa commune. Quelques points intéressants :

- la majorité des gens de la commune n'ont absolument pas réagis quand il y a eu l'extinction
- il y a moins de dégradation dans certains équipements collectifs

- une excellente photo où l'on voit la grand rue éclairée puis éteinte où l'on s'aperçoit que les panneaux routier de croisement et de passage clouté sont bien plus visibles
- la commune compte ne pas s'arrêter en chemin puisque cet élu est en train d'étudier l'extinction définitive de lampadaire situer dans les hameaux alentours (lampadaires de hameaux qui éclairent juste un carrefour ou une ou deux maisons mais qui génère pas mal de pollution car très mal réglé et comme on est en département de relief ...)

Il a également constaté que les carrefours les plus dangereux de la commune n'étaient pas éclairés et qu'il n'y avait pas d'accident. Espérons que cette commune face tâche d'huile auprès des autres municipalités qui l'entourent.

Jean-Jacques Etienne
ANPCEN 42



Actions dans l'Aisne

Voici un résumé des activités ANPCEN dans l'Aisne courant fin 2010 :

- Le 26 septembre, nous avons participé à la Fête du Livre de Merlieux-et-Fouquerolles, à la demande de Géodomia, centre de documentation de l'Aisne axé sur l'Environnement. Nous participions au pôle Environnement, où se trouvaient différents stands, comme Aisne Habitat (Info Énergie), le CPIE de l'Aisne, des associations environnementales... Accueil chaleureux et soigné de la part des organisateurs, malheureusement une pluie persistante a gâché la fête. Nous avons néanmoins eu quelques contacts intéressants (2 ou 3 élus) et avons pris de bons contacts avec Géodomia / le CPIE, qui sont très intéressés par la question de la pollution lumineuse.



- Le 30 octobre, nous avons participé au «Jour de la Nuit» avec les associations d'astronomes amateurs locaux et deux associations de Saint-Quentin. Pour l'occasion, nous nous étions positionnés sur la place de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin (60 000 habitants). A partir de 20 h, deux conférences étaient proposées au théâtre : je suis intervenue sur le thème «Pollution lumineuse : impacts sur l'économie, l'homme et la biodiversité» et le professeur de philosophie Emmanuel Mousset a présenté quant à lui «Les rapports entre l'Homme et la Nuit», une discussion philosophique fort intéressante. A partir de 21 h 30, observation sur la place et à 22 h, en collaboration avec la ville de Saint-Quentin, extinction des lumières de la Place (70 m par 100 m de long quand même). Les commerçants ont bien joué le jeu et ont quasiment tous éteints

leurs enseignes. Rallumage à 23 h. Le temps était idéal, mais dommage qu'il y ait eu si peu de monde (25 personnes de notre connaissance, 30 personnes extérieures)... Toutefois, le bon point a été la présence d'un maire adjoint qui a assisté aux conférences, puis à l'observation et l'extinction, cette dernière l'a particulièrement impressionné. Il m'a spontanément proposé de me mettre en rapport avec les services techniques de la ville pour que nous discutions ensemble.

Il faut savoir qu'une bonne partie des installations récentes d'éclairage public de la ville sont plutôt correctes. Pour davantage d'infos, Mathieu a créé une page avec plein de photos au Peleng de la Place... voir : http://www.mecas-tronic.com/jour_de_la_nuit_2010.htm (les coupures de presse sont en fin de page) . J'ai quant à moi fait une mesure SQM (Sky Quality Meter) au centre de la place avant extinction : 17,5 et après extinction : 18,25. A retenir...

- Samedi 6 novembre, nous avons participé à une Journée Environnement organisée par la commune de Charmes (1700 habitants), à la demande de la municipalité. Il y avait une quinzaine de stands axés sur l'environnement et comment la préserver (apiculteur, ferme pédagogique, ZNIEFF locale, Valor'Aisne (recyclage de déchets), toilettes sèches, produits de nettoyage écolos, compostage...). Nous avons rencontré quelques maires et conseillers municipaux des environs, mais surtout nous avons été invités par la commune de Charmes à participer à leur commission Environnement pour réfléchir à une nouvelle gestion de leur éclairage public. Ils ont a priori l'intention d'éteindre une partie de la nuit (ce n'est pas le cas actuellement). Pour l'instant, les horaires envisagés sont 0 h / 3h. Affaire à suivre.

A venir :

- la participation d'une seconde commune au concours Villes et villages étoilés (Le Hérie la Viéville) et peut-être la participation de notre commune (Landifay et Bertaignemont) ;
- une conférence devant des élus des Ardennes suite à la demande de l'Agence Locale de l'Énergie des Ardennes (pas de correspondant ANPCEN dans le 08), le 1er décembre
- une conférence le 21 janvier 2011 à Géodomia (grand public)
- et on ajoute à cela, si tout va bien, l'organisation d'une session de formation ANPCEN pour le printemps...

Carine Souplet

Pollution Lumineuse : en progrès, mais peut mieux faire

Anetz (44150)



La commune d'Anetz a choisi d'éteindre son éclairage public de 23h à 6h du matin

Invité par l'association Anetz Environnement, Damien Pallussière, le représentant de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, est venu évoquer les dangers de la pollution lumineuse et les solutions que l'on peut y apporter.

Selon ce spécialiste originaire de Saint-Florent-le-Vieil, le premier constat se fait lorsqu'on observe le ciel. La nuit, on peut remarquer à distance un halo lumineux au-dessus des grandes agglomérations causé par un éclairage public inapproprié. En métropole, près de 20 % des oiseaux et vertébrés seraient ainsi en danger par la pollution lumineuse. « La lumière les

éblouit. Ils se retrouvent donc chassés de leurs milieux, ne trouvent pas leurs partenaires, la reproduction est alors interrompue. La migration de certains se trouve perturbée. »

La pollution lumineuse a également des conséquences sur l'homme comme le dérèglement de l'horloge biologique, les maladies comme la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge), etc. « C'est aussi un gouffre pour les collectivités en terme financier, rappelle-t-il. Ainsi, l'éclairage public représenterait près de la moitié de la facture électrique, sachant qu'il rejette 590000 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) par an.

Conseils pratiques

Doucement, les villes commencent à prendre en compte ce nouveau danger. Ainsi, Paris éteint les lumières à 1 h du matin. Selon Damien Pallussière, il faut choisir des lumières qui éclairent vers le bas uniquement, proscrire l'éclairage à l'horizontal et vers le ciel. Ensuite, il faut utiliser des lampes à faible consommation qui n'éblouissent pas. « Les catadioptrés, par exemple, sont de plus en plus utilisés sur nos routes. Les détecteurs de mouvement sont également une bonne solution. » Enfin, les lumières peuvent être éteintes en deuxième partie de la nuit ou abaissées en terme de puissance lumineuse.

En terme de sécurité routière ou de vol, il n'a pas été prouvé que l'éclairage avait fait baisser le nombre de délits. « La preuve, de nombreux vols ont lieu le jour... », signale-t-il.

Aujourd'hui, les collectivités suivent les directives qui leur sont données en terme d'éclairage, un seuil minimum d'éclairage leur est imposé, souvent trop élevé par rapport aux besoins réels. De son côté, l'État prévoit d'encadrer les puissances lumineuses dans son prochain Grenelle de l'environnement. Mais ignorera-t-il les intérêts des professionnels de l'éclairage?

Communes de la Sarthe labellisées « Villes et Villages Étoilés » 2010

- Fercé sur Sarthe et Flée obtiennent le maximum : 5 étoiles. Félicitations particulières à ces 2 communes.
- Moncé en Belin : 4 étoiles. Cette commune avait obtenu 1 seule étoile en 2009. Ces 3 étoiles supplémentaires sont dues à des décisions et des travaux exemplaires :
- Anciens lotissements : remplacement de luminaires type « boule », par des luminaires dont 100% de la lumière est dirigée vers le bas, avec ampoules SHP de 50W.
- Nouveaux lotissements : installation de luminaires dont 100% de la lumière est dirigée vers le bas, avec ampoules SHP de 50W.
- Rénovation de rues principales : installation de luminaires dont 100% de la lumière est dirigée vers le bas, avec ampoules SHP de 50 W ou 70W (au lieu de 100, 125 ou 150W).
- Lors du remplacement des lampes : dépose des verres bombés diaphanes et remplacement par des verres plats transparents qui ne diffusent pas de lumière vers le haut

- Augmentation de l'interruption horaire de l'éclairage (23 h à 6 h).
- Équipement d'un rond point avec des plots réfléchissants.

En 2009, 4 communes furent labellisées en Sarthe :

- 4 étoiles : Voivres les Le Mans.
- 4 étoiles : St Pierre de Chevillé.
- 2 étoiles : Thoiré sur Dinan.
- 1 étoile : Moncé en Belin.

J'espère de nombreuses réponses en 2011. Le questionnaire permet aux communes de faire l'inventaire de leurs installations d'éclairage public et de constater les économies d'énergie à réaliser (investissements souvent rapidement amortis). Je suis à votre disposition pour tous renseignements concernant le concours « Villes et Villages Étoilés »

Bernard Bonsens / correspondant ANPCEN Sarthe

Au site du Betz (43)

L'observation des astres appelle à la discussion entre élus

Les élus de la commune autour du maire et les responsables de l'association Orion recevaient ce dimanche 5 Septembre, en soirée, une délégation d'élus de la communauté d'agglomération du Puy en Velay, de la mairie du Puy en Velay et de Polignac. Ils répondaient ainsi à la demande de Willy Guieau, vice président de la communauté d'agglomération, conseiller municipal de la ville du Puy, en charge des dossiers de l'environnement et du développement durable, portant beaucoup d'intérêt à notre politique en terme d'éclairage public, de notre partenariat avec le groupe Orion et de la signature de la charte avec l'ANPCEN (Association nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes).

L'occasion était donnée aux présents d'aborder ce dossier, de discuter sur ces questions environnementales, de partager des idées afin de prendre en compte le problème de la pollution lumineuse, d'engager ensuite des modifications dans nos comportements à l'avenir, et enfin dans l'amélioration du réseau de l'éclairage public.

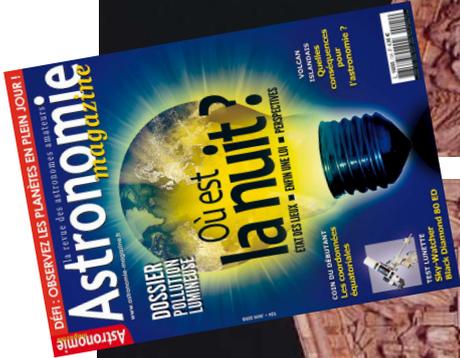
Des explications et une observation du ciel permettaient à tous d'apprécier le site du Betz qui a besoin dans un environnement immédiat de la maîtrise de l'éclairage pour préserver sa qualité. « La vie a besoin de la nuit ! La nuit a besoin de nous ».



Enfin une loi ?

Avec le Grenelle Environnement, les éclairages extérieurs devraient faire l'objet d'une réglementation. Quelques lumières à ce sujet.

Suite du dossier Où est la nuit ? première partie publiée dans le SOS 42



LA LOI RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU GRENNELLE ENVIRONNEMENT

"Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation."

Extrait de l'article 41 de la loi Grenelle / Traitant de la pollution (dans le projet de loi initial, cet article était numéroté 36).

les grands axes de travail du gouvernement en matière environnementale. Le second, intitulé "Loi portant engagement national pour l'environnement" est quant à lui connu sous le nom de Grenelle II et a vocation à détailler les moyens mis en œuvre pour l'application du Grenelle I.

Le Grenelle I a suivi son parcours législatif de la fin 2007 à la mi-2009 selon la procédure normale, soit deux passages devant chacune des chambres parlementaires. La pollution lumineuse y est évoquée dans l'article 41 (voir ci-dessus). Rappelons que ce texte comporte des dizaines d'articles portant sur des sujets variés (changement climatique, biodiversité, risques pour la santé et l'environnement, gestion des déchets...). La loi Grenelle I a été publiée au journal officiel du 5 août 2009.

Genèse d'un cadre législatif

En parallèle, le Grenelle II a également été mis en chantier, mais avec une procédure d'urgence, ce qui revient à ne faire qu'un seul passage devant le Sénat puis un seul devant l'Assemblée Nationale. Le Sénat a planché le premier et a adopté un texte le 8 octobre 2009. Puis, l'Assemblée Nationale a repris le dossier en début d'année 2010, avec le travail des commissions de texte proposés par les députés eux-mêmes ou d'autres (interlocuteurs). L'A.N.P.C.E.N. faisait partie des acteurs consultés sur le sujet de la pollution lumineuse, traité dans l'article 66. Son président Paul Blu, accompagné de Pierre Brunet et de David Fortsmouth, a remis une proposition d'amendements à l'occasion d'une audition par Bertrand Pancher, co-rapporteur de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, le 14 janvier dernier. Celui-ci n'a d'ailleurs pas manqué de souligner la qualité de leur intervention : "Travailler avec l'A.N.P.C.E.N.

matique, parce qu'elle a un impact sur l'effet de serre, sur la consommation énergétique et sur la biodiversité". L'intérêt de la secrétaire d'état à l'Ecologie alors en place, Nathalie Kosciusko-Morizet, n'y est sans doute également pas étranger : elle avait déjà proposé en 2005 un projet de loi à l'Assemblée Nationale visant à limiter les excès de lumière. Ces tables rondes qui embrassaient de vastes domaines ont débouché sur deux projets de lois distincts et complémentaires. Le premier, intitulé "Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement" et couramment appelé Grenelle I, fixe

est, la notion de nuisance lumineuse n'y est guère évoquée. Bien qu'elle soit largement utilisée en France en tant que document de référence, il faut souligner que cette norme n'est pas d'application obligatoire. Plus récemment, avec la prise de conscience des enjeux environnementaux, la pollution lumineuse a fait l'objet d'articles dédiés dans les deux lois Grenelle Environnement. La réglementation autour des éclairages nocturnes devrait donc être appelée à évoluer fortement dans les prochains mois. Pour bien comprendre, repreneons la chronologie du Grenelle Environnement.

L'éclairage (A.F.E.) et son comité scientifique CIE France (voir encadré p. 15). Depuis 2005, l'A.F.E. et les éclairagistes prennent comme référence la norme européenne EN 13201 pour la conception ou la rénovation des réseaux d'éclairage public. Cette norme s'avère peu soucieuse de la protection du ciel dans la mesure où elle donne essentiellement des prescriptions de performances photométriques en fonction des différents types de voies de circulation, avec des seuils minima élevés et sans prescrire de maxima. Qui plus

Environnement qui se sont déroulés à la mi-2007 ont permis à de nombreux acteurs de la société civile (associations, particuliers...) de s'exprimer auprès des parlementaires et des membres de l'administration, soulevant parfois des problèmes auxquels ces derniers ne pensaient pas au départ. C'est ainsi que la pollution lumineuse s'est retrouvée mise en avant, comme le constate Bertrand Pancher (député et co-rapporteur de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire) : "Nous nous sommes peu à peu rendus compte qu'il fallait traiter cette problé-



Comme ici, la rénovation des éclairages publics est parfois bien pensée. Mais elle fait aussi encore souvent l'objet de choix peu judicieux en matière d'économies et de respect de l'environnement. Les lois Grenelle devraient permettre de mieux encadrer ces excès.



participants. Pourtant, l'objectif en établissant une norme est d'obtenir un consensus entre tous... Une explication est peut-être à rechercher du côté de la composition de la commission X90X : elle est présidée par un membre de l'A.F.E. et constituée en grande partie de représentants des fabricants de lampadaires ou d'ampoules, de distributeurs d'énergie électrique... dont il est bien difficile d'obtenir les noms. Les autres intervenants sont des représentants des collectivités lo-

cales et du Ministère de l'Environnement. L'A.N.P.C.E.N. est la seule association environnementale mentionnée.

Avenir sous surveillance

Paul Blu, président de l'A.N.P.C.E.N., nous avait exprimé ses craintes de voir cette norme citée dans les décrets d'application relatifs à l'article 66 du Grenelle II (voir AM n° 122 p. 9). Le risque était de voir rendus obligatoires des minima d'éclairage par l'intermédiaire de la norme, ce qui aurait pu engager la responsabilité des maires. D'après nos informations, il semble fort heureusement que cette éventualité s'éloigne. Toutefois, la prudence reste de mise.

Par ailleurs, les initiatives favorables à la préservation du ciel noir prises par des élus lors de la rénovation de leur éclairage public sont de plus en plus nombreuses. La prise de conscience qu'il y a à la fois des économies à faire en supprimant du gaspillage, tout en allant dans le sens de la protection de l'environnement, creuse un sillon de plus en plus large. Marc Lafineur, député maire de la commune d'Avrillé (49) en est un exemple (voir article suivant). Il nous a déclaré être attentif au système législatif se mettant en place : en tant que maire, il est le premier concerné.

Avec l'adoption de la loi Grenelle II et contrairement à bien d'autres défenseurs de l'environnement qui ont vu les ambitions législatives dans certains domaines fondre comme neige au Soleil, les défenseurs du ciel nocturne voient une réelle avancée se profiler. Paul Blu s'estime assez satisfait car "l'audition à l'Assemblée Nationale de l'A.N.P.C.E.N. a été relativement bien prise en compte". Cependant, il reste encore du chemin à parcourir, tant pour les textes qui résistent à rédiger que pour convaincre l'opinion publique et les élus. La protection de la nuit est l'affaire de tous, et tout particulièrement de vous, lecteurs. Il vous appartient aussi d'apporter une pierre à l'édifice en convainquant votre entourage et en dénonçant systématiquement les abus, qu'ils soient publics ou privés. Pour que le ciel nocturne voie les étoiles se rallumer partout sur le territoire français. ■

Carine Souplet

ECLAIRAGE SUR L'A.F.E.

Créée en 1930, l'A.F.E. (Association Française de l'Éclairage - afe-eclairage.com/fr) amonace plus d'un millier de membres issus des métiers de l'éclairage (fabricants de lampadaires, installateurs, distributeurs d'énergie électrique, grossistes...), dont la liste ne peut être connue que des membres eux-mêmes. Les actions de l'A.F.E. portent sur la diffusion de l'information, l'échange, la recherche, etc., dans des domaines très variés comme celui de l'éclairage intérieur des lieux de travail, de l'éclairage scolaire, sportif et hospitalier ou de l'éclairage public.

Le comité scientifique CIE-France, organisme délégué de l'A.F.E., est l'entité française de la Commission Internationale de l'Éclairage (CIE). Cette commission assure, entre autres, l'expertise technique auprès de l'AFNOR et de l'A.F.E. A n'en pas douter, l'A.F.E. compte des membres compétents dans leur domaine. Les dossiers techniques, parfois élaborés, le montrent.

UN DISCOURS AMBIVALENT

Au fil des nombreuses documentations publiées par l'A.F.E., notamment par la société commerciale Lux-édifions, on note une volonté "d'éclairer juste" en luttant contre la "surenchère lumineuse", voire de limiter la dispersion de la lumière vers le ciel. Le tout saupoudré de "durable". L'A.F.E. n'hésite d'ailleurs pas à parler de nuisances lumineuses... Un point de vue a priori favorable à l'environnement, et qui aurait dû

quoil ravir les protecteurs du ciel nocturne ! Hélas, d'après ce que nous constatons au quotidien, ces préconisations semblent trouver peu d'écho auprès des installateurs... Qui plus est, ce discours est en contradiction avec la véritable démarche de l'A.F.E., qui profite de la vague verte pour incliner à moderniser l'existant, renforcer la maintenance et installer des lampadaires de dernière génération en argumentant sur les économies d'énergie. Une façon habile de réinventer le parc des lampadaires pour accroître le chiffre d'affaires d'un secteur ! Jusqu'à la prochaine génération de lampadaires encore moins polluants ? Une démarche somme toute logique pour ce groupe d'intérêt, voire de pression, dont une partie des membres sont des industriels.

D'ailleurs, les réactions hostiles de l'A.F.E. vis-à-vis d'études ou d'analyses favorables à l'extinction de l'éclairage public (autoroutes, biodiversité, économie...) illustrent bien des contradictions et la volonté réelle de l'A.F.E. Au point qu'elle en publie parfois des documents au contenu très discutables, en espérant faire obstacle à une véritable prise de conscience. ■ AS

lumineuses de nature à causer des nuisances, sans toutefois fixer de limites ou mentionner précisément les équipements concernés. Tient-on enfin un moyen efficace pour obliger à faire appliquer ce qui relève pourtant du bon sens ?

Il faut pour cela franchir encore quelques étapes. Car la loi Grenelle II ne sera opérationnelle qu'après la publication d'un cortège d'autres textes. "Entre 200 et 300 décrets seront nécessaires pour son application, parce que la loi ne peut pas rentrer à un niveau de détail suffisant", selon Bertrand Pancher. L'article 66 du Grenelle II renvoie donc à des arrêtés qui seront pris par le ministre chargé de l'environnement et dont les conditions seront fixées par décret d'application. Le contenu de ces textes, en cours de rédaction, n'est pas encore connu à ce jour. Comment sera donc suivie l'application de la loi ? Bertrand Pancher nous a fait part d'une volonté novatrice de la part des élus. "Dès que la loi Grenelle II sera votée, les députés s'appliqueront au suivi des décrets d'application et en particulier les quatre co-rapporteurs de la loi dont le rôle est primordial. Cependant les moyens de contrôle sont encore limités, car les sujets sont très vastes. Aussi, nous souhaitons faire ce suivi en réunissant régulièrement l'ensemble des grands acteurs s'étant engagés dans les objectifs du Grenelle, pour faire le point sur la façon dont ils perçoivent ces évolutions."

Concernant l'article 66, on peut donc espérer une continuité de la consultation, notamment de l'A.N.P.C.E.N. (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne - anpcen.fr).

Une autre norme ?

En parallèle de ces travaux, le groupe de normalisation français AFNOR a mis en chantier une nouvelle norme à l'appellation a priori alléchante puisqu'elle est intitulée "Nuisances lumineuses". Un complément utile au Grenelle II et favorable au ciel noir ? A voir... Initialement envisagée comme embrassant le sujet de façon globale, cette norme a été

rapidement recadrée par le groupe de travail chargé de sa rédaction. Les notions d'impact sur la biodiversité et sur la santé humaine ont été écartées, et n'ont été conservées que des aspects mathématiques basés sur des calculs statistiques : "Son but est de définir une méthode qui permettra de minimiser les nuisances nocturnes", nous a expliqué Mohamed Trabelsi, secrétaire de la commission X90X dont est issu le groupe de travail. Mais curieusement, la norme n'envisage aucune mesure ou contrainte concernant les émissions directes de lumière au-dessus de l'horizontale par les lampadaires, les propositions de l'A.N.P.C.E.N. à ce sujet ayant été écartées systématiquement par les autres

a été pour moi une démonstration de la richesse et de l'engagement des bénévoles de la vie associative. J'ai découvert avec eux des arguments et des réflexions que n'avait pas forcément l'administration et c'est pour moi un exemple de la nouvelle gouvernance qui doit se mettre en place, à travers la délimitation de nos objectifs environnementaux", nous a-t-il confié.

Rappelons aussi que tout au long de l'année 2009, les astronomes amateurs s'étaient mobilisés pour soutenir l'article concernant la pollution lumineuse par l'intermédiaire d'une pétition en ligne (www.astronomie.fr/nl)

Les mises en valeur du patrimoine devront aussi se plier aux exigences du Grenelle Environnement.



Extrait du *Journal d'Information No. 2 de VIRLET 2009-2010*

VIRLET : Éclairage public



Dans le contexte actuel, on ne peut qu'être soucieux de l'avenir de la ressource énergétique, aussi bien en terme d'impact environnemental que de coût financier. Cette prise de conscience nous amène, entre autre, à nous poser la question de la gestion de l'éclairage au niveau communal.



Actuellement, l'éclairage communal est actif dès la tombée de la nuit, et ceci jusqu'à l'aube. Qui d'entre nous laisse en permanence la lumière dans les pièces de la maison où nous ne sommes pas? Nous devons

gérer l'énergie au niveau communal, régional ou national comme à la maison, c'est à dire sans gaspillage inutile.

Malgré l'impression évidente: éclairer = sécuriser; l'éclairage est-il la réponse aux problèmes de sécurité? Rien n'est moins sûr: en effet toutes les études et statistiques (services de gendarmerie, assurances) montrent qu'il n'y a pas de corrélation.

Sur la commune, ces statistiques semblent s'être vérifiées à l'occasion des vols survenus pendant l'année, qui ont tous été commis sous un éclairage public en fonctionnement. D'ailleurs 70% des infractions ont lieu le jour (source: Matmut)

Éclairer pour sécuriser est inefficace, coûteux financièrement et coûteux globalement pour l'environnement. En effet, aujourd'hui, EDF semble avoir du mal à fournir l'ensemble du territoire, victime d'un parc nucléaire vieillissant et dont le problème de stockage de déchets n'est pas qu'une illusion. De plus, cette énergie fossile n'est pas inépuisable.

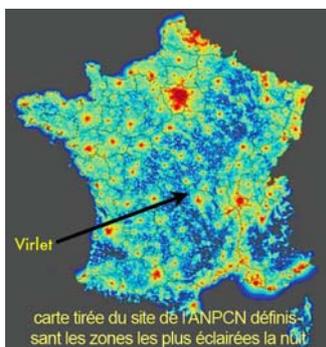
D'ailleurs, les conclusions du Grenelle de l'environnement vont dans le sens des économies d'éner-

gie, avant même de penser aux solutions alternatives dites renouvelables.

Un autre aspect à ne pas négliger est l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore abordé par plusieurs études récentes, même si dans notre commune, cela peut paraître anecdotique.

Ces études montrent l'effet notable de l'éclairage sur le taux de mortalité des oiseaux en migration, qui s'égarent à cause de l'éclairage nocturne il en est de même ainsi pour certains insectes nocturnes.

Enfin, le ciel étoilé est un bien qui peut paraître précieux aux yeux des astronomes, amateurs ou non, même s'il faut en convenir, l'astronomie passionne moins de monde que le football.



Sur la carte ci-dessus, on peut remarquer que les zones bleue foncée, représentant les endroits sans pollution lumineuse sont devenues assez rares. Virlet se trouve dans une zone encore relativement épargnée, ce qui n'est évidemment pas le cas des grandes agglomérations où la visibilité nocturne se trouve réduite à un halo lumineux ne laissant visibles que les étoiles les plus brillantes.

Virlet se retrouve ainsi entre les taches rouges de Clermont-Ferrand et de Montluçon.

Vous pourrez retrouver plus d'informations sur le site de l'ANPCEN: <http://www.anpcen.fr>

Consommation d'électricité due à l'éclairage sur la commune:

lieu	consommation (kW/h)	facturation EDF(€)
le puy	1593	114,15
grandsaigne	797	57,15
chantemerle	398	28,56
les guis	1195	85,6
les coursières	797	57,15
chez simonnet	797	57,15
montmarzy		41,65
bunges	1214	81,15
les vialottes	398	28,56
le bourg	7808	565,98
la vialle	3427	215,23
chauvatier	398	28,56
les gouttes	398	28,56
les roffaix	398	28,56

Ces chiffres ont été extraits de la facturation EDF pour l'année 2008 (les factures de fin 2009 n'étant pas parvenues à notre connaissance à la date d'impression). Sur le tableau présenté, on peut remarquer l'absence de chiffres pour certains hameaux de la commune.

Nous n'avons à ce jour, pas de réponse quant à cette absence, il semble qu'EDF nous fasse un cadeau. on peut toutefois en déduire que l'éclairage est une source non négligeable d'impôts locaux.

A la lumière (si l'on peu dire) de ces différents points, il est donc de notre devoir de réfléchir à chaque solution d'économie qui pourrait limiter nos besoins énergétiques. Une solution qui nous apparaît possible est l'extinction partielle des lampadaires en milieu de nuit, comme cela se pratique déjà dans d'autres villages alentours (Ronnet, Marcillat et Villebret par exemple)

Dans un souci d'impliquer l'ensemble des habitants du village aux décisions, vous serez bientôt consultés par l'intermédiaire d'un questionnaire nominatif.

Climat

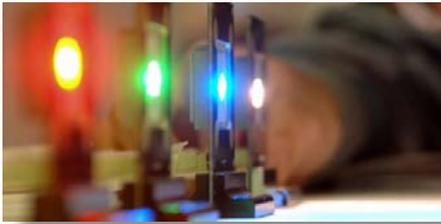
Europe : émissions en baisse... grâce à la crise (Le Monde, 13/09/10)

La crise a fait reculer de 6,9 % les émissions de GES (Gaz à effet de serre) de l'Union européenne en 2009, indique l'Agence européenne de l'environnement, qui explique ce recul par la baisse de 12,7 % de la consommation de charbon par rapport à 2008.

Extrait du journal *Le Monde* 25 octobre 2010

Certains éclairages à LED présentent un risque pour les yeux

Les éclairages à LED (diodes électroluminescentes) étaient présentés jusqu'à maintenant comme la solution d'avenir, vu leur faible consommation électrique et leur durée de vie très supérieure aux autres ampoules. Mais la première expertise sur les dangers de ces éclairages de plus en plus utilisés révèle qu'ils ne sont pas sans risque pour les yeux, notamment pour les enfants, selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).



90 % des LED fonctionnent par un procédé qui consiste, pour obtenir une lumière blanche, à coupler une diode bleue – correspondant à des rayonnements de courtes longueurs d'onde, proches des ultraviolets – à un phosphore jaune. C'est «la technologie la plus simple et la moins coûteuse», selon Dominique Gombert, directeur de l'évaluation des risques de l'Anses. Or, cette lumière bleue présente des risques notamment pour la rétine, plus sensible à la lumière violette-bleue, les différents pigments présents dans ses cellules pouvant induire une réaction à l'origine de lésions par stress oxydatif. Ce risque photochimique «résulte généralement

d'expositions peu intenses répétées sur de longues durées», sans filtre, selon l'agence.

Les enfants «sont particulièrement sensibles à ce risque, dans la mesure où leur cristallin reste en développement et ne peut assurer son rôle efficace de filtre de la lumière», dit l'Anses. Cette lumière bleue a également des effets «aggravants» sur une pathologie fréquente avec l'âge, la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et chez des personnes sensibles à la lumière du fait d'affections cutanées ou de traitements médicamenteux. L'altériorité chronique est aussi un risque.

Trois LED sur neuf présentent un risque «modéré»

Autre problème : la luminance des LED, ou quantité de lumière émise par unité de surface, élevée du fait du caractère ponctuel de la surface d'émission. «Ces nouveaux éclairages peuvent conduire à des intensités de lumière jusqu'à 1 000 fois plus élevées que les éclairages classiques, générant ainsi un risque d'éblouissement», selon l'agence.

«En quelques mois le nombre d'ampoules à LED accessibles en grande surface s'est multiplié de façon fulgurante», souligne Dominique Gombert. L'agence a évalué les risques de neuf types de diodes disponibles sur le marché, selon la norme existant pour les autres éclairages. Sur une échelle allant de 0 à 3 (risque élevé), elle a constaté qu'une majorité étaient sans risque ou à risque faible, mais que trois diodes présentaient un risque de niveau

2 (risque modéré), avec une durée limite d'exposition d'au mieux quelques dizaines de secondes. Or, dans les années qui viennent, «de plus en plus de LED vont apparaître dans le groupe de risque 2», estime l'agence.

Pas de LED dans les lieux pour enfants ni dans les jouets

Certaines professions sont particulièrement à risque, comme les éclairagistes, les figurants et les techniciens des spectacles scéniques, les chirurgiens ou dentistes (et leurs patients) et les professionnels de la photothérapie. Dans l'immédiat, l'Anses recommande «d'éviter les sources de lumière (...) riche en couleur bleue dans les lieux fréquentés par les enfants», tels que maternités, crèches, ou écoles, ou dans les objets qu'ils utilisent, et met en garde contre leur présence dans les phares des voitures.

Pour le grand public, qui ne peut différencier les LED à risque des autres, l'Anses demande aux industriels de procéder rapidement à un étiquetage et de ne mettre sur le marché que des LED à moindre intensité, et sans risque.

En mars, les diodes électroluminescentes (LED), chères à l'achat mais peu gourmandes en énergie, avaient été désignées comme l'investissement le plus rentable et le plus «vert» pour l'éclairage public dans la première étude sur le sujet aux États-Unis, qui comparait le cycle de vie de quatre types de lampes.

Extrait du journal *Le Figaro* 5 novembre 2010

L'éclairage nocturne favorise certaines épidémies

Des chercheurs estiment que le phénomène devrait être étudié de près

En modifiant le comportement des gens et des insectes, l'éclairage nocturne favorise les contacts entre les humains et les vecteurs potentiels d'épidémies et même ceux qui ne sont pas traditionnellement impliqués dans la transmission de maladies à l'homme», expliquent Alessandro Baghini et Bruno de Medeiros, de l'université de São Paulo (Brésil) dans le numéro de novembre de la revue *Environmental Health Perspectives*. Ils donnent trois exemples.

La maladie de Chagas, qui avait presque entièrement été éradiquée du Brésil depuis les années 1970, est en train de réapparaître sporadiquement selon des modes de contamination tout à fait différents dans des régions où l'éclairage a été nouvellement installé (électricité ou pétrole). Véhiculé jusqu'alors par des insectes piqueurs aux mœurs nocturnes, le parasite est désormais transmis par des espèces apparentées mais fortement attirées par la lumière.

Des insectes vecteurs

Les personnes se contaminent en absorbant des jus des fruits ou de la nourriture souillés par des insectes vecteurs. La maladie de Chagas qui se manifeste par des nodules provoque de fortes fièvres pouvant conduire à la mort.

Même chose pour la leishmaniose, une maladie cutanée qui peut prendre une forme viscérale, plus grave. Les petits moucheron (les phlébotomes) transmettant cette maladie étant eux aussi attirés par la lumière, l'épidémie se transmet désormais dans les zones périurbaines où des lampadaires sont installés dans les rues. «Le risque augmente dans les maisons ayant un éclairage extérieur, des murs clairs, des buissons alentour et du bétail à proximité», ont noté des chercheurs brésiliens.

Pour le paludisme, la situation est un peu différente. Aucune étude sur l'impact de l'éclairage nocturne sur

cette épidémie n'a encore été spécifiquement menée. «En Amazonie, la lumière artificielle a incité la population à passer plus de temps à l'extérieur durant la nuit. Cela a pu attirer les moustiques et favoriser la transmission», notent les deux chercheurs brésiliens. Ils estiment que des études épidémiologiques devraient être menées dans ce sens. L'exemple des îles Salomon où l'électrification, dans les années 1980, a coïncidé avec une recrudescence du paludisme montre en effet qu'il y a matière à s'interroger.

Yves Miserey

L'article original, publié dans la revue *«Environmental Health Perspectives»*

Artificial Lighting as a Vector Attractant and Cause of Disease Diffusion

<http://ehp03.niehs.nih.gov/article/etchArticle.action?articleURI=info%3AAdoi%2F10.1289%2Fehp.1002115>

Extrait du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES)

Effets sanitaires des systèmes d'éclairage utilisant des LED



anses
alimentation, environnement, travail



La directive européenne EuP (2005/32/CE) pour l'éco-conception prévoit l'amélioration des performances énergétiques pour des produits courants comme l'éclairage électrique. Elle conduira ainsi à la fin progressive de la commercialisation des lampes les plus énergétiques, comme les ampoules à incandescence, entre 2009 et 2016.

Les diodes électroluminescentes (LED) sont des sources d'éclairage en plein développement technologique et économique. Utilisées depuis de nombreuses années dans l'électronique comme sources de lumières faibles et monochromatiques, comme témoins lumineux par exemple, puis dans les feux de signalisation, elles trouvent aujourd'hui leur place dans des systèmes d'éclairage à part entière : éclairage portable, feux de véhicules, éclairages domestiques d'ambiance. L'utilisation des LED comme source d'éclairage des lieux de travail est également en pleine progression.

Les premières LED blanches sont progressivement apparues sur le marché depuis la fin des années 90 et proposent maintenant des « intensités lumineuses » de plus en plus élevées¹ (associées à des puissances de quelques watts à quelques dizaines de watts). Il existe actuellement trois méthodes pour réaliser une diode électroluminescente émettant de la lumière blanche mais le procédé le plus répandu et le plus rentable économiquement aujourd'hui est celui qui couple une LED bleue à un phosphore jaune. Ce sont donc ces LED qui ont fait l'objet de l'expertise de l'Anses dont la méthode et les résultats sont présentés ici.

Résumé de la demande

Sur proposition de son Comité d'Experts Spécialisés (CES) « Agents Physiques, Nouvelles Technologies et Grands Aménagements », et après validation par son conseil scientifique, l'Agence a engagé

une auto-saisine sur la question des impacts sanitaires liés à l'usage des systèmes d'éclairage par LED. Suivant les principes de l'expertise collective, après avis du CES, l'Agence a mandaté un groupe de travail pour réaliser l'expertise demandée.

Cette auto-saisine s'est intéressée tant aux questions de l'éclairage public qu'aux questions d'éclairage sur les lieux de travail.

Méthode de travail

Le groupe de travail « GT LED » a été constitué après un appel à candidatures public d'experts. Ce groupe de travail multidisciplinaire était composé d'experts en ophtalmologie, en dermatologie, en éclairage et en physique des rayonnements optiques.

Le groupe de travail s'est réuni à 10 reprises en sessions plénières, du 13 mai 2009 au 26 mars 2010. Pour réaliser cette expertise, le groupe de travail s'est appuyé sur une large revue de la littérature scientifique internationale complétée par des auditions de personnalités scientifiques nationales, et internationales, ainsi que de représentants de l'Association française de l'éclairage (AFE). Une contribution écrite portant sur le marché de l'éclairage français et européen et sur le recyclage des lampes a été demandée à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Par ailleurs, les membres du groupe de travail ont réalisé des calculs et mesures dans leurs laboratoires (CSTB², INRS³, LNE⁴) afin de classer quelques exemples de systèmes à LED selon les groupes de risque définis dans la norme de sécurité photobiologique applicable aux LED (NF EN 62471).

Les risques identifiés comme les plus préoccupants, tant par la gravité des dangers associés, que par la probabilité d'occurrence dans le cadre d'une généralisation de l'emploi des LED, sont liés aux effets photochimiques de la lumière bleue et à l'éblouissement. Ils résultent :

- du déséquilibre spectral des LED (forte proportion de lumière bleue dans les LED blanches) ;
- des très fortes luminances des LED (fortes densités surfaciques d'intensité lumineuse⁵ émises par ces sources de taille très faible).

Risque lié à la lumière bleue

Le risque d'effet photochimique est associé à la lumière bleue et son niveau dépend de la dose cumulée de lumière bleue à laquelle la personne a été exposée. Il résulte généralement d'expositions peu intenses répétées sur de longues durées. Le niveau de preuve associé à ce risque est important.

Des populations plus particulièrement sensibles au risque ou particulièrement exposées à la lumière bleue ont été identifiées, comme les enfants, les personnes atteintes de certaines maladies oculaires ou encore certaines populations de professionnels soumis à des éclairages de forte intensité.

Il existe actuellement peu de données d'exposition des personnes relatives à un éclairage, qu'il s'agisse des systèmes utilisant des LED ou d'autres types de sources lumineuses. Le groupe de travail n'a ainsi pu présenter des évaluations des risques chiffrées que dans le cas de l'exposition à la lumière bleue, selon les principes développés par la norme NF EN 62471. Cette norme relative à la sécurité photobiologique des lampes propose un classement en groupes de risque liés à la durée d'exposition maximale admissible de l'œil à la lumière.

Les mesures de luminance⁶ effectuées font apparaître que certaines LED accessibles à l'achat pour le grand public et potentiellement utilisées en éclairage domestique, pour des applications de signalisation et de balisage, appartiennent à des groupes de risque plus élevés que ceux des éclairages traditionnels.

Par ailleurs, il apparaît que la norme NF EN 62471 n'est pas tout à fait adaptée à des éclairages utilisant des LED (valeurs limites d'exposition non adaptées, protocoles de mesures ambigus, certains populations sensibles ne sont pas prises en compte) :

Risque lié à l'éblouissement

En éclairage d'intérieur, il est admis qu'une luminance supérieure à 10 000 cd / m² (7) est visuellement gênante quelle que soit la position du luminaire dans le champ visuel. En raison notamment du caractère ponctuel de leur surface d'émission,

Effets sanitaires (suite)

les LED peuvent présenter des luminances 1 000 fois plus élevées. Le niveau de rayonnement direct de ce type de source peut ainsi largement dépasser le niveau d'inconfort visuel, bien plus qu'avec les éclairages dits « classiques » (halogènes, lampes basses consommation).

S'agissant des risques liés à l'éblouissement, il existe des références normatives⁸ en matière d'ergonomie visuelle et de sécurité. Dans les systèmes d'éclairage à LED disponibles sur le marché, les LED sont souvent directement apparentes afin de ne pas atténuer le niveau d'éclairage produit. Ceci pourrait conduire à un non respect de ces exigences normatives.

Recommandations

Pour l'Anses, il est nécessaire de restreindre la mise sur le marché « grand public » des systèmes d'éclairage à LED pour n'autoriser que des LED ne présentant pas plus de risques liés à la lumière bleue que les éclairages traditionnels. Par ailleurs, l'Anses recommande d'adapter la norme NF EN 62 471 relative à la sécurité photobiologique des lampes aux spécificités des LED et de prendre en compte les populations sensibles et les personnes particulièrement exposées (certaines populations de travailleurs : installateurs éclairagistes, métiers du spectacle, etc.).

L'Anses recommande également que les normes relatives au confort et à l'ergonomie visuelle soient respectées sur les lieux de travail et dans les foyers. Dans ce sens, l'Anses recommande de diminuer les luminances des LED, notamment par des dispositifs optiques ou des luminaires adaptés, pour limiter les risques d'éblouissement.

Afin de mieux informer le consommateur, l'Anses recommande également que l'étiquetage informatif des systèmes d'éclairage présente clairement des informations concernant la qualité de la lumière et le niveau de sécurité photobiologique selon la norme NF EN 62 471.

1 - Source ADEME : « Les LED de faible puissance c'est-à-dire inférieure à 1 Watt sont utilisées comme voyant lumineux sur les appareils électroménagers par exemple. Les LED de forte puissance c'est-à-dire supérieure à 1 Watt supportent des courants plus importants (jusqu'à 1 500 mA) et fournissent davantage de lumière (135 lm / W) ».

2 - CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

3 - INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

4 - LNE : Laboratoire National de Métrologie et d'Essais.

5 - La luminance (en cd / m²) quantifie la lumière émise par une source étendue, par unité de surface. Elle définit l'impression lumineuse perçue par un observateur qui regarde la source. Elle permet donc d'évaluer l'éblouissement.

6 - Les mesures effectuées consistaient en la mesure de la luminance énergétique (c'est-à-dire dépendant de la longueur d'onde) pondérée par la fonction de phototoxicité de la lumière bleue.

7 - Il s'agit d'une valeur couramment citée au-delà de laquelle on subit un éblouissement d'inconfort en éclairage intérieur. La norme NF X 35 103 : « Principes ergonomiques visuels applicables à l'éclairage des lieux de travail » évoque une luminance admissible de 2000 cd / m² pour une petite source présente dans le plan de travail.

8 - Les normes auxquelles le texte fait référence sont : les normes NF X 35-103 « Ergonomie : Principes d'ergonomie visuelle applicables à l'éclairage des lieux de travail » ; NF EN 12464-1 « Éclairage des lieux de travail – Partie 1 : Lieux de travail intérieurs » ; NF EN 12464-2 « Éclairage des lieux de travail – Partie 2 : Lieux de travail extérieurs » ; série de normes NF EN 13201 « Éclairage public » ; et NF EN 12193 « Éclairage des installations sportives ».

Dossier de presse : <http://www.anses.fr/Documents/PRES2010CPA14.pdf>

Source du texte ci-dessus : <http://www.afsset.fr/index.php?pageid=2248&parentid=523>

Vu sur le site sante-medecine.commentcamarche.net 25 octobre 2010

Les lampes à LED pourraient être dangereuses pour la vue



Les systèmes d'éclairage utilisant des LED pourraient provoquer un risque élevé d'éblouissement et avoir un effet toxique sur la vue, selon un rapport réalisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) rendu public lundi 25 octobre. Les experts de l'Anses estiment également que la lumière bleue utilisée pour obtenir des LED blanches pourrait générer un « stress toxique » pour la rétine.

Les conclusions du rapport font état d'un inconfort visuel causé par un éclairage « directif ». En outre, le rapport souligne que certains éclairages à LED relèvent de groupes de risques supérieurs à ceux des éclairages traditionnels.

Face à ce constat, l'Anses souhaite que seules les LED issues des mêmes groupes de risques que les éclairages traditionnels soient accessibles pour le grand public, et que les éclairages « à risque » ne soient réservés qu'à une utilisation professionnelle.

L'Agence française estime qu'il est nécessaire de réduire les intensités lumineuses « perçues » pour limiter les risques d'éblouissement. Enfin, les lieux fréquentés par les enfants sont invités à diminuer l'utilisation de sources de lumière riches en couleur bleue.

Réglementation du balisage lumineux des éoliennes

Retrouvez le bulletin officiel spécifique à la réglementation des flashes des éoliennes sur le site ANPCEN : www.anpcen.fr > rubrique Pollution lumineuse > points de repères > réglementation pour le balisage lumineux des éoliennes

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18 décembre 2009, Texte 8 sur 127

Arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques

3. Balisage lumineux

3.1. Généralités

Toutes les éoliennes sont dotées d'un balisage lumineux d'obstacle. Les feux de balisage d'obstacles font l'objet d'un certificat de conformité de type, délivré par le service technique de l'aviation civile de la direction générale de l'aviation civile (STAC), en fonction des spécifications techniques correspondantes.

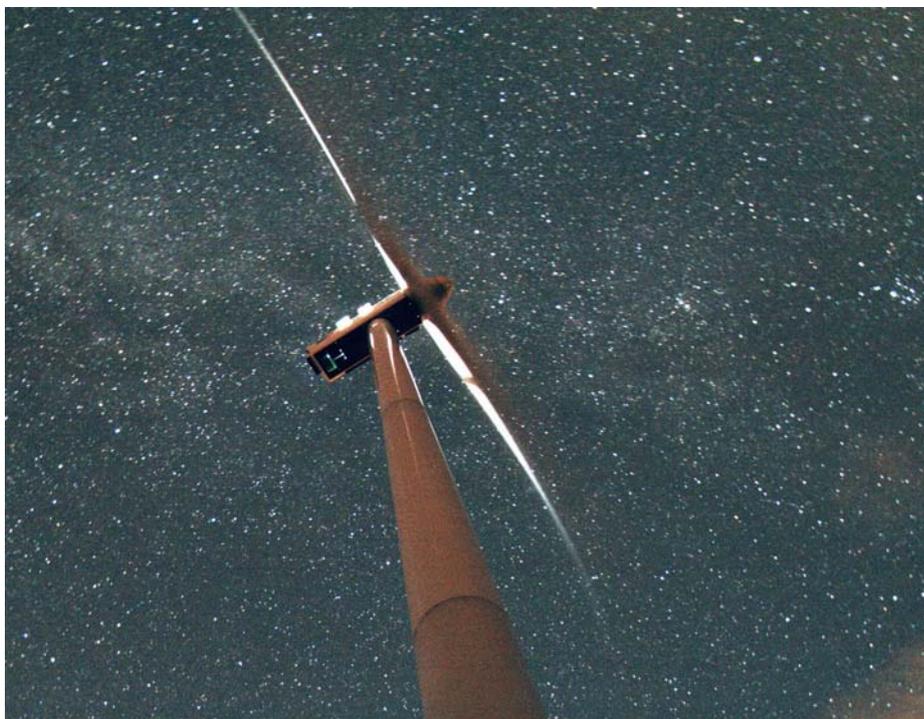
Les spécifications détaillées ainsi que la procédure de certification sont disponibles sur le site du STAC : <http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr>

L'alimentation électrique desservant le balisage lumineux doit être secourue par l'intermédiaire d'un dispositif automatique et commuter dans un temps n'excédant pas 15 secondes. La source d'énergie assurant l'alimentation de secours des installations de balisage lumineux doit posséder une autonomie au moins égale à 12 heures sauf si des procédures d'exploitation spécifiques sont appliquées qui permettent de réduire cette autonomie minimale.

Le balisage est surveillé par l'exploitant (télé-surveillance ou procédures d'exploitation spécifiques). Celui-ci signale dans les plus brefs délais toute défaillance ou interruption du balisage à l'autorité de l'aviation civile territorialement compétente.

3.2. Balisage lumineux de jour

Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candèlas



Eolienne à flash nocturne de couleur blanche implantée dans le département de l'Aisne, qui devra être mise en conformité avant 2015 selon la nouvelle législation (balisage nocturne rouge). © Mathieu Sénégas ANPCEN 02

[cd]). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

3.3. Balisage lumineux de nuit

Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

3.4. Passage du balisage lumineux de jour au balisage de nuit

Le jour est caractérisé par une luminance de fond supérieure à 500 cd/m², le crépuscule est caractérisé par une luminance de fond comprise entre 50 cd/m² et 500 cd/m², et la nuit est caractérisée par une luminance de fond inférieure à 50 cd/m². Le balisage actif lors du crépuscule est le balisage de jour, le balisage de nuit est activé lorsque la luminance de fond est inférieure à 50 cd/m².

Extrait du site www.poitou-charentes.fr 23 septembre 2010

10 engagements pour la Biodiversité en Poitou-Charentes

Document réalisé par Bruno Fillon de Poitou Charentes Nature et Jean-François Blanchet ANPCEN et Deux Sèvres Nature Environnement

La biodiversité peut se résumer schématiquement aux gènes, aux espèces, aux espaces et à leurs interactions. Si on parle actuellement autant de biodiversité, c'est parce que l'équilibre entre la nature et les activités humaines semble rompu et que l'on commence à en mesurer les conséquences.

La biodiversité est le socle indispensable à l'accès aux ressources (eau, bois,...), à la production de biens (alimentation, textiles,...) et aux équilibres globaux (pollinisation, qualité des eaux, fertilité des sols,...).

La biodiversité fait partie de notre vie quotidienne elle est présente à la maison, au jardin, en forêt, à la

campagne, en ville,... autant de lieux où nous pouvons agir pour la nature et la biodiversité en faisant évoluer nos comportements. Changer c'est parfois remettre en cause nos habitudes, c'est pourquoi, il faut être convaincu de l'importance et de l'impact de nos gestes sur l'environnement.

Pour vous aider à faire les bons choix, la Région vous propose 10 engagements pour la biodiversité. Pour chacun d'entre eux vous trouverez des explications et des conseils pour devenir acteur de la biodiversité et modifier vos comportements.

En signant cette charte vous choisissez d'agir en res-

pectant ces 10 engagements. Nous vous conseillons d'adopter ces gestes progressivement en commençant par les gestes les plus simples. Petit à petit ces gestes deviendront des habitudes et nous comptons sur vous pour devenir alors un ambassadeur de la biodiversité autour de vous.

Au quotidien, il est aisé chez soi, sur son lieu de travail, lors de ses déplacements ou encore en vacances, de préserver la biodiversité. Avec la Région Poitou-Charentes, je m'y engage :

<http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite/10-engagements-pour-la-biodiversite.html>

Extrait du site www.liberation.fr 20 septembre 2010

A New York, les gratte-ciel s'éteignent pour protéger les oiseaux

Les plus célèbres d'entre eux parmi lesquels le Chrysler Building ou le Rockefeller Center ont décidé de s'éteindre la nuit afin de protéger les oiseaux migrateurs.



Les lumières de Times Square à Manhattan. (REUTERS)

Les gratte-ciel illuminés de Manhattan font la joie des touristes mais déboussolent dangereusement les oiseaux migrateurs, avertit un groupe écologiste new-yorkais, qui demande ce mois-ci à ses concitoyens d'éteindre les lumières après minuit pour limiter les dégâts. L'association écologiste NYC Audubon, dont l'initiative a été lancée en 2005, compte cet automne une quarantaine d'immeubles partenaires et notamment les célèbres

Chrysler Building, Rockefeller Center et l'immeuble Time Warner.

L'Empire State Building possède son propre programme de protection depuis plusieurs années. NYC Audubon estime que 90.000 oiseaux se tuent chaque année à New York en heurtant des gratte-ciel au cours de leur migration. «La nuit, les oiseaux prennent comme repères la lune et les étoiles. Dans un milieu urbain, aux puissantes lumières artificielles, ils sont déboussolés», explique Susan Elbin, ornithologue pour NYC Audubon. En particulier lorsque le ciel est couvert, les oiseaux, attirés par la lumière, se détournent de leur trajet migratoire.

90.000 oiseaux se tuent chaque année

Ils foncent alors dans une façade de verre, ou gravitent autour des immeubles en cercles confus qui leur consomment des graisses précieuses. «Toute déviation est susceptible de les épuiser, et de les amener, dans un moment de flottement, à s'écraser», souligne Susan Elbin. Pendant les mois de septembre et d'octobre, au pic de la saison migratoire d'automne, les gratte-ciel de New York sont donc priés, de minuit à l'aube, d'éteindre leur éclairage ornemental ainsi que les lumières des bureaux vides.

ser», souligne Susan Elbin. Pendant les mois de septembre et d'octobre, au pic de la saison migratoire d'automne, les gratte-ciel de New York sont donc priés, de minuit à l'aube, d'éteindre leur éclairage ornemental ainsi que les lumières des bureaux vides.

Ceux qui travaillent tard dans la nuit sont encouragés à baisser les stores et préférer la lampe de bureau aux néons du plafond. «Économisez de l'argent et de l'énergie tout en sauvant des vies», plaide NYC Audubon sur son site internet.

Même le site de Ground Zero, où se dressait le World Trade Center, a indirectement participé à l'initiative: d'après NYC Audubon, lors des dernières commémorations du 11-Septembre, les deux projecteurs symbolisant les tours jumelles ont été éteints à cinq reprises à la demande d'ornithologues, pour permettre à quelque 10.000 oiseaux migrateurs piégés de poursuivre leur route.

Extrait du site www.sudouest.fr 20 octobre 2010

Mort mystérieuse des passereaux : les lumières fatales

C'est l'éclairage nocturne qui serait à l'origine de la mortalité des passereaux à Lacanau

L'énigme des rouges-gorges retrouvés morts sur le front de mer de la station balnéaire canalaïse est levée. En milieu de semaine dernière, des riverains s'étaient émus de cette mortalité soudaine. Sur le boulevard de la Plage, entre mardi et mercredi, les commerçants avaient ramassé plus d'une cinquantaine de passereaux. Quelques carcasses ont même été autopsiées par la Direction des services vétérinaires de la Gironde. En cas de retour de la grippe aviaire... On ne sait jamais. Veille sanitaire oblige ! Mais rien de tout cela. Les analyses sont bien négatives.

L'épandage pas en cause

L'opération d'épandage réalisée la veille sur la zone domaniale - un traitement pour neutraliser les nids des chenilles processionnaires du pin - n'a pas non plus échappé aux soupçons. « Peu probable », ont rétorqué d'une même voix les services de l'Office national des forêts (ONF) et la Ligue de protections des oiseaux (LPO). L'insecticide biologique utilisé, le Foray 96 B à base de bacille de Thuringe, serait inoffensif pour les oiseaux. « Même à très forte dose », a expliqué le pilote de l'hélicoptère chargé du chantier.

Mais alors... Était-ce l'œuvre d'un tueur de rouges-gorges qui agirait dans le Médoc ? Non, l'explication est bien moins « sanglante », et plus « naturelle ». C'est Jésus Veiga, maire de la petite commune forestière du Porge et directeur de la Fédération de chasse de la Gironde, qui éclaircit le mystère de sa lanterne...

« Ça me paraît évident, lance le chasseur. Nous sommes dans un couloir migratoire assez animé. Il s'agit de cas de collisions. La station balnéaire canalaïse est bien éclairée la nuit. Les petits migrateurs, attirés par la lumière, viennent percuter les lampadaires et les reflets dans les vitrines. Le phénomène est bien connu. »

« Ils sont éblouis »

Le chasseur explique en complément que l'horloge interne des oiseaux, qui leur permet de s'orienter grâce aux astres, peut-être dérégulée par le mauvais temps, un dense brouillard. Les lumières « nocturnes » agissant alors comme des pièges. « Ils sont éblouis. Comme attirés », relaie encore Jésus Veiga.

Ce qui s'est très probablement passé à Lacanau-Océan en début de semaine dernière. L'analyse du maire du Porge colle en tout cas avec les témoignages des riverains. Les oiseaux morts ont été retrouvés le plus souvent au pied des vitrines, sur des terrasses et le long des lampadaires.

« Pollution lumineuse »

En période migratoire, ce qui est appelé « la pollution lumineuse », c'est-à-dire les éclairages artificiels de nos villes et villages, provoquent une mortalité importante chez les oiseaux migrateurs. Ce que de nombreuses études soulignent.

En ville, tout au long de l'année, la lumière artificielle « peut avoir une influence considérable sur la vie animale ». Certains oiseaux, comme la mésange bleue ou le merle noir, chanteraient plus tôt le matin que leur congénère épargné par cette forme de pollution. Des conséquences seraient aussi visibles sur la reproduction. Les scientifiques auraient constaté que, chez certaines espèces, « les mâles qui sont exposés aux lumières de la ville ont deux fois plus de chance de s'accoupler hors du couple que ceux qui sont dans les zones les plus sombres de la forêt. » De quoi faire réfléchir la femelle d'un certain bipède aux risques de l'exode rural...



C'est l'éclairage nocturne qui serait à l'origine de la mortalité des passereaux à Lacanau

David Portsmouth



Nous voudrions d'abord dire la tristesse que nous ressentons tous, nous ses collègues de l'ANPCEN, dire aussi que nous voudrions dans la mesure de nos moyens partager la tristesse de ses proches.

David a beaucoup apporté à notre association par sa personnalité, par sa compétence et surtout par son dévouement.

Il considérait que la cause qu'il nous a aidé à défendre, la restauration de l'environnement nocturne et son objet principal, la beauté du ciel étoilé devait faire partie des priorités parce qu'étant à la base de l'équilibre de la vie sur notre planète.

Nous avons fait sa connaissance à l'assemblée générale de l'ANPCEN en 2002 à Triel sur Seine. Son intervention fut brève, mais précise et bien argumentée, ceux qui étaient présents s'en souviennent certainement encore.

En 2005, les organisateurs du colloque sur l'éclairage public d'Angers, monté en partenariat avec l'ADEME, la Région, et l'ANPCEN lui ont proposé de participer à une table ronde au cours de laquelle ses interventions ont été très remarquées.

Par la suite les contacts de David avec les responsables de l'ANPCEN se sont intensifiés. La qualité

de ses actions devenant connues d'une majorité des membres de l'association, il a fait acte de candidature pour entrer au conseil d'administration lors de l'assemblée Générale 2006. Bien qu'étant absent parce qu'en déplacement, il a été brillamment élu. Très respectueux des principes de fonctionnement d'une association, il n'entreprenait rien sans en faire part au préalable.

Après s'être beaucoup impliqué dans sa ville d'Orgeval, il s'est employé à faire intégrer notre association dans les organismes officiels. En 2009 l'ANPCEN grâce à David intégrait la commission « lumière et éclairage » de l'agence française de normalisation.

Entre 2008 et 2010 il a participé comme membre de la délégation ANPCEN à un certain nombre de rendez-vous et de réunions soit avec des élus nationaux soit au ministère de l'environnement dans le cadre des lois Grenelle I et II. Ses interventions précises et bien argumentées ont toujours été très appréciées.

Avec sa disparition nous perdons un administrateur compétent, efficace et volontaire dont l'objectif était la restauration d'un environnement nocturne de qualité permettant à tous les citoyens de pouvoir observer le ciel étoilé et pour y parvenir, de préserver la beauté de la nuit, cette fenêtre qui nous est ouverte chaque soir sur les profondeurs de l'univers et que l'éclairage artificiel excessif a fait disparaître des villes. David a beaucoup donné et a beaucoup apporté à notre association pour maintenir cette fenêtre ouverte.

Personne attachante, volontaire et toujours disponible pour intervenir contre les abus et le gaspillage, pour tout ce qui lui paraissait nécessaire de faire pour respecter un équilibre harmonieux des choses. Beaucoup de nos collègues dont certains ne l'ont jamais rencontrés ont témoigné de leur tristesse dans un recueil de messages de sympathie que nous sommes heureux de remettre à ses proches.

Merci David pour tout ce que tu as fait pour la communauté avec le plus grand désintéressement, on ne t'oubliera pas, tu resteras dans les mémoires de l'association.

Paul Blu

Bien triste nouvelle que le décès de David, je garderai de lui le souvenir d'un homme engagé, compétent, passionné, oeuvrant sans cesse pour la protection du ciel.

Un grand monsieur.

Je m'associe à l'ANPCEN et présente à sa famille mes plus sincères condoléances.

Michel Deromme / correspondant ANPCEN Limousin

Au revoir David !

Notre ami David Portsmouth nous a quitté le 7 décembre 2010.

Nous avons reçu énormément de messages de sympathie et d'émotion. Messages de ses amis proches du conseil d'administration, des correspondants et des membres qui l'ont connu et fortement apprécié.

Un moment d'évocation et d'échange a eu lieu à la mairie d'Orgeval le dimanche 12 décembre. Les obsèques ont eu lieu le 17 décembre à Edmundbyers, dans le Nord de l'Angleterre, comme David l'a souhaité.

Christophe Martin-Brisset

« Je viens d'apprendre avec une très grande émotion le décès de David. Je n'avais pas mesuré la gravité de ses problèmes de santé.

Nous étions presque voisins, j'habite moi aussi dans les Yvelines à quelques kilomètres d'Orgeval.

Lorsque je me suis décidé à essayer de lutter contre la pollution lumineuse dans ma région c'est tout naturellement que je me suis alors tourné vers le correspondant des Yvelines. Il m'avait alors invité à le rencontrer dans sa maison d'Orgeval.

En compagnie de sa femme Eileen, autour d'un album de photographies que j'avais emporté avec moi, nous avons eu avec David un long et passionnant échange sur l'astronomie et, bien entendu sur la protection de l'environnement nocturne.

David était aussi un passionné d'Astronomie, il ne pratiquait plus beaucoup, mais il y avait encore dans son jardin à l'Anglaise une petite terrasse sur laquelle il installait de temps en temps son télescope.

Parfois, je l'appelais pour un conseil, il savait toujours prendre le temps de m'écouter et de me guider dans mes modestes actions.

C'est David, qui un jour m'a suggéré de devenir correspondant à ses côtés...

Ce soir je ressens comme un vide...

Mon voisin, correspondant de l'ANPCEN, à l'accent Anglais si sympathique est parti rejoindre les étoiles qui brillent dans la nuit glaciale de l'Hiver pour la protection de laquelle il s'est battu avec passion au sein de l'ANPCEN mais aussi dans sa commune dans laquelle il s'est attaché à mettre en oeuvre une politique de l'éclairage raisonné exemplaire.

Je me rendrai à Orgeval pour dire au revoir à David ».

Frédéric Guinepain / ANPCEN 78

NDLR : Vous pouvez retrouver un petit mot de David dans le SOS 29 p.14 et en photo aussi, lors d'une réunion importante au Ministère de l'Environnement le 20 octobre 2006.

AG à Laschamp au pied du Puy de Dôme



Signature charte ANPCEN le 9 octobre 2010 à Laschamps lors de l'assemblée générale de l'association. De gauche à droite : Roger Gardes le président du PNR des Volcans, Christophe Mathieu le maire de St Bonnet près Riom 63200, commune signataire de la charte, Daniel Rousset correspondant ANPCEN 63 à l'initiative de la charte, Paul Blu président ANPCEN

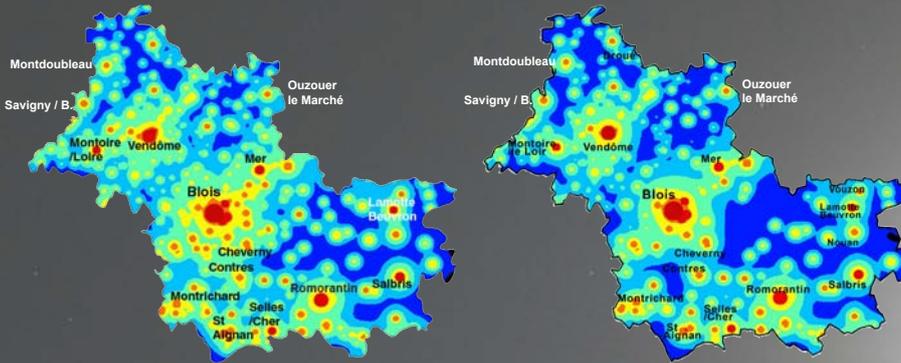
Photos : Richard Dauvillier



Modification des statuts:

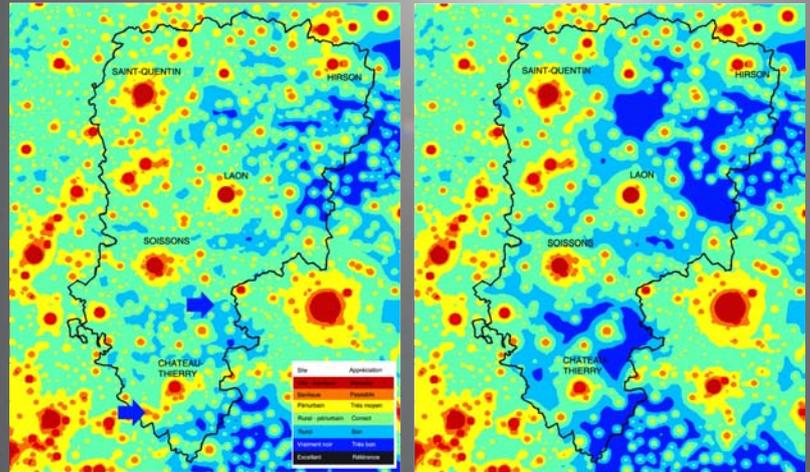
L'augmentation du nombre de membres du CA impose une modification des statuts. Le CA propose donc aux participants de l'AG extraordinaire une modification des statuts pour porter éventuellement le nombre de membres du CA de 12 à 15. La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des présents.

Extinctions Nocturnes



Cartes de pollution lumineuse dans le Loir et Cher avant / après extinctions

Voir le SOS 39 p.28 pour suivre l'évolution. Ici, 91 communes sont intégrées dans la phase d'extinction
Cartes : Nicolas Bessolaz / Richard Dauvillier / Christophe Martin-Brisset



Cartes de pollution lumineuse dans l'Aisne avant / après extinctions

500 communes renseignées - février 2010 - Plus de détails – voir le SOS 40 p.27
Cartes : Nicolas Bessolaz / Richard Dauvillier / Carine Souplet



Cartes de pollution lumineuse de la Côte d'Or avant / après extinctions

Pour ce département, 229 communes pratiquant l'extinction nocturne ont été recensées - Cartes : Nicolas Bessolaz / Eric Chariot / Richard Dauvillier